

Détournements, désobéissances, radicalités

Epreuves de forces et de légitimités

Francis Chateauraynaud
(GSPR, EHESS)

Cycle La Place du droit dans les mobilisations
#2 Quand l'action est à la frontière du droit

Projet « Sciences – Sociétés – Démocratie »

23 mars 2021

- 1. La désobéissance civile comme méthode de lutte. Une histoire longue, des configurations changeantes
- 2. Transferts, transversalités, traductions, interférences
- 3. Peut-on défaire une emprise sans épreuve de force ? Les ressorts de la radicalité en action
- 4. Des méga-pouvoirs toujours plus inaccessibles ? La figure de l'entrepreneur
- 5. Multiplication des recours et fragmentation des luttes
- 6. Surveillance et logique autoritaire. Quels contre-pouvoirs ?
- 7. De nouvelles formes de résistance et de radicalité
- 8. Les chercheurs et la mise en variation des expériences critiques

1.

La désobéissance civile comme méthode de lutte Une histoire longue, des configurations changeantes

« L'exaltation de l'immanence démocratique, au nom d'une mystique décisionniste du pouvoir constituant, aussi bien que sa dénonciation comme foncièrement anomique, au nom de la tradition et d'une autorité transcendante, reposent donc sur une ignorance symétrique du principe normatif immanent de la démocratie : la liberté de chacun et la liberté commune (on a vu qu'elles étaient inséparables) constituent à la fois la condition de possibilité et la fin du pouvoir d'auto-institution de la société. On est en droit, et l'on n'y a pas manqué, d'insister sur les incontestables difficultés soulevées par la mise en œuvre d'un tel principe, mais on ne peut contester que l'idée démocratique donne un fondement consistant à l'obligation, un fondement qui n'est ni religieux ni moral, mais proprement politique. On comprendra mieux ce dernier point si l'on considère, avec la question de son fondement, celle de la formation du sentiment d'obligation. »

L'immanence démocratique : aporie ou principe ?

Bruno Bernardi

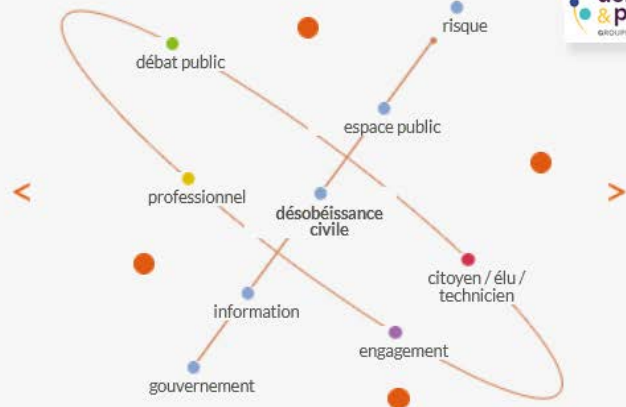
DANS **PARDÈS** 2010/1 (N° 47-48), PAGES 247 À 260



Désobéissance civile

Albert OGIEN

juin 2013



DÉFINITION DE L'ENTRÉE

Sens 1 : En un sens très large, désobéir, c'est refuser délibérément de se conformer à une loi, un règlement, un ordre ou une norme. Le spectre sémantique du verbe permet donc de couvrir indifféremment tous les mouvements de lutte, de contestation, de résistance ou de révolte.

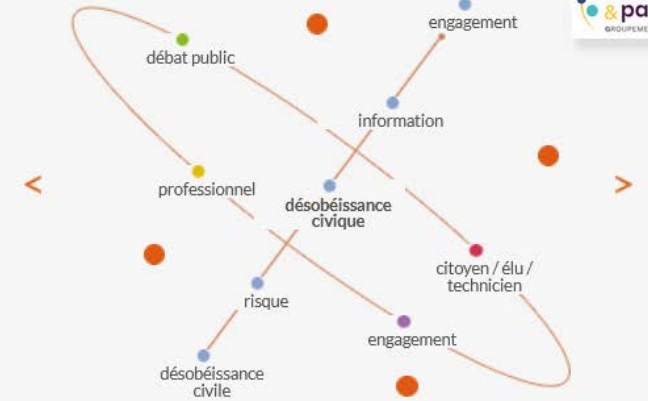
Sens 2 : La désobéissance civile a également un sens beaucoup moins extensif : elle nomme une *forme d'action politique* qui a une histoire et des caractéristiques bien particulières.



Désobéissance civile

Bruno VILLALBA

juin 2013



DÉFINITION DE L'ENTRÉE

Désobéir : refuser de se soumettre à une autorité. Transgresser la frontière légitime fixée par l'ordre social, la morale... Au risque de ne plus permettre la moindre cohérence sociale. La pratique est aussi ancienne que le fait d'énoncer un ordre. La Bible se construit à partir de la désobéissance d'Adam et Eve. La philosophie doit beaucoup à la dissidence de Diogène. La morale politique, elle, est tributaire de l'insoumission d'Antigone. Cette mythologie de la désobéissance ne cesse d'alimenter les désobéissances modernes. À ceci près que les pratiques désobéissantes répondent, de plus en plus, à des formes de codifications dans leurs exercices formels, ainsi qu'à un encadrement normatif dans leurs justifications. Désormais, la désobéissance se matérialise dans un espace politique ouvert, qui a institutionnalisé le principe de la contradiction et de la dissonance. La désobéissance doit s'adapter de plus en plus finement à un ordre politique qui comprend cette pratique transgressive, mais lui oppose d'autres stratégies de domination. La désobéissance est dès lors *civile*, en ce qu'elle se situe dans la sphère publique et politique, mais qu'elle entend distinguer la morale privée et l'ordre public, le droit individuel et le droit public (Ost, 2005). Aujourd'hui, elle s'affirme pourtant *civique* afin de faire face à un espace politique démocratique renouvelé.



Bien qu'ils puisent dans une longue tradition qui nous mène de Locke et Rousseau à Gandhi et Luther King, depuis le milieu des années 1990 on observe une série de déplacements dans les discours et les pratiques, notamment au sein des milieux associatifs. La désobéissance et l'action non-violente s'imposent comme des références majeures des mouvements.

Des mouvements de sans-papiers à la galaxie des groupes de lutte pour le climat, comme *Action Non-Violente COP21*, en passant par les faucheurs d'OGM, les Femen ou les déboulonneurs de pubs, on a vu se déployer une inventivité et une agilité, faisant surgir de nouvelles causes dans l'espace public, ou transformant la manière de porter les causes plus anciennes.

La créativité des processus de mobilisation et l'enrichissement permanent des répertoires d'action ont été analysés en détail par toutes sortes de chercheurs en sciences sociales – la littérature est immense, mais une mention spéciale ici pour James Jasper qui a très tôt vu les liens entre formes de créativité, émotions et mobilisations (voir *The Art of Moral Protest, 1997*). Trois problématiques sont particulièrement centrales :

- Comment la désobéissance est progressivement entrée dans les apprentissages et les dispositifs de formation des nouveaux militants ;
- comment l'organisation des actions non-violentes épousent les caractéristiques des objets et des milieux concernés ;
- Comment sont pensées, assumées, traitées, tout au long des processus, les conséquences des actes menés à découvert, et c'est ici que les épreuves judiciaires entrent en scène. Notons qu'on est à la fois dans une forme de mobilisation du droit, puisqu'il y a anticipation des procès, et une forme de confrontation aux dispositifs légaux dont l'issue est toujours incertaine a priori.

En SHS, des tendances, des focus et des mots d'ordre qui s'empilent de manière accélérée / nombre de publications, de colloques et d'interventions publiques de chercheurs.

Années 1980 ...	Crise de légitimité du marxisme. Monde en réseaux, néolibéralisme, nouvelles formes de contestation
Début des années 1990 ->	Société du risque et principe de précaution. Montée des <i>science studies</i> et de l'ANT. Pragmatisme vs Bourdieu-Foucault
Milieu-Fin des années 1990 ->	Controverses, lanceurs d'alerte, débats publics, démocratie participative, expertise citoyenne.
Début des années 2000 ->	Risque global, cosmopolitiques, changement climatique et développement durable. Le Web 2.0 comme reconfigurateur à l'échelle mondiale.
Années 2005-2010 ->	Re-provincialisation, plurivers et multiplicité des visions du monde, les Suds (grand retour des anthropologues et des géographes). Ecoféminisme, care.
2014-2015 ->	Anthropocène et capitalocène. Transition (énergétique, écologique ...). Agnotologie, sciences participatives.
2016-2017 ->	ZAD, désobéissance civile et radicalité deviennent plus saillantes. Avec les Communs ...
2018 ->	Collapso/Effondrement et crises systémiques , populisme et capitalisme autoritaire
2019 ->	Insistance sur la relocalisation des causes, alternatives situées, municipalisme libertaire. Relier l'écologie et la justice sociale... Mais n'est-il pas trop tard ? Poursuite de la destruction des appuis institutionnels de la recherche et de la critique ...
2020-2021 ->	Une crise sanitaire qui en se déssectorialisant (au sens de Dobry) affecte tous les milieux académiques => prolifération des « nouveaux » experts en pandémies

2.

Transferts, transversalités, traductions, interférences



Nouveau photomontage: aperçu du projet de parc éolien de Miallet nord. Une vision effrayante de l'avenir...



	Site	Objet	Conflictualité	Durée	Etat février 2019	Terrain direct
1	Notre-Dame-des-Landes	Aéroport	+++++	40	Abandonné	Séminaire Marseille + ZAD avec Sylvaine Bulle
2	Belo Monte / Amazonie (Brésil)	Barrage	+++++	30	Réalisé	Projet de thèse abandonné...
3	Lyon-Turin (Italie)	Ligne Grande Vitesse + Tunnel	+++++	20	Incertain	Séminaires avec Luigi Bobbio
4	Cigéo à Bure (Meuse)	Enfouissement des HAVL	+++++	20	En cours de validation	Enquêtes en 2009 Corpus Nucléaire
5	Sivens (Tarn)	Barrage	+++++	5	Abandonné	Séminaire avec Ben Lefetey
6	Flamanville (Normandie)	Réacteur nucléaire EPR	++++	13	En cours de réalisation	Corpus Nucléaire
7	Montagne d'Or (Guyane)	Mine d'or	++++	3	Incertain	Corpus en cours
8	Villeneuve de Berg (Ardèche)	Projet fracturation gaz de schiste	+++++	1	Abandonné	Corpus Gaz de Schiste
9	ITER (Cadarache)	Fusion nucléaire	+	13	En cours de réalisation	Enquête collective Portée de la concertation
10	Hinkley Point (Angleterre)	Réacteur nucléaire EPR	++	5	En cours de validation	Enquête Nucléaire en zone côtière
11	Europa City (Triangle de Gonesse)	Centre commercial et loisir	+++	4	En cours de validation	Corpus en cours
12	Agen	LGV Bordeaux - Toulouse+N9	++++	4	Incertain	Corpus en cours
13	Roybon	Center Parcs de Pierre & Vacances	++++	4	En cours de validation	Corpus en cours
14	Beynac (Dordogne)	Contournement	+++	2	En cours d'abandon ?	Enquête directe
15	Milhac de Nontron (Dordogne)	Eoliennes	+++	4	Incertain	Enquête directe
16	Forêt de Romainville (93)	Parc d'attraction	++	2	En cours de réalisation	Corpus en cours, interactions avec Sylvain Piron
17	Ile de Sein (Bretagne)	Système énergétique autonome	+++	6	Incertain	Enquête directe
18	Hambach (Allemagne)	Extension Mine de Lignite	+++	2	En cours de réalisation	corpus en cours
19	Amassada (Aveyron)	Parc éolien industriel	+++	2	En cours de réalisation	corpus en cours
20	Minas Gerais (Brésil)	Mines et barrages : Mariana, Brumadinho	++		Catastrophique	Enquête directe

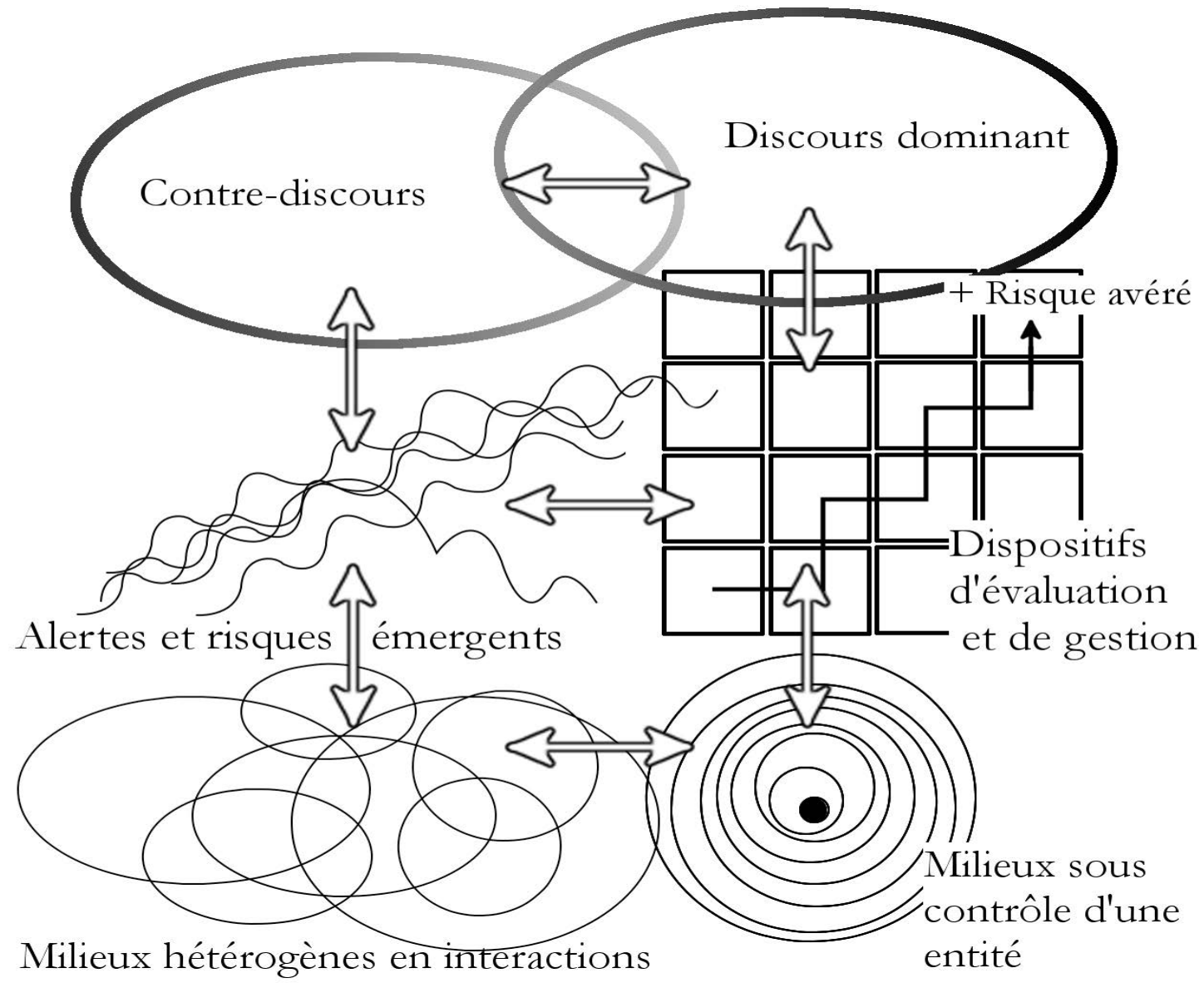
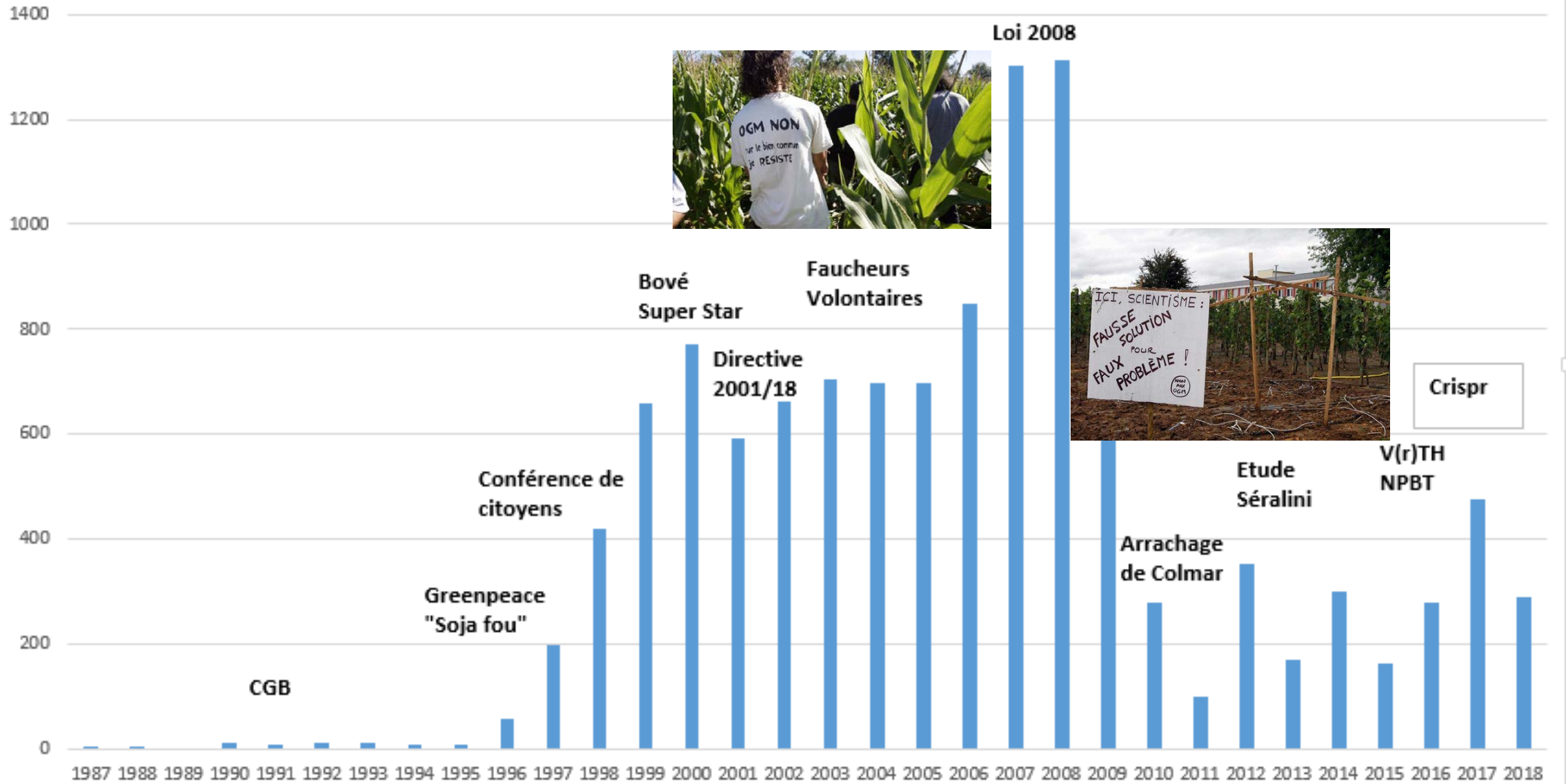


Schéma des relations de transformation
 in F. Chateauraynaud & J. Debaz, *Aux bords de l'irréversible*, Paris, Pétra, 2017

Corpus OGM (1987-2018)



Crispr

Pourquoi parle-t-on de nouveaux OGM ?

14 décembre 2016

[Lien permanent](#) | [Version imprimable](#) | [télécharger en pdf](#) | [Envoyer par email](#)

Les plantes transgéniques ne sont pas les seuls organismes vivants dont le patrimoine génétique a été modifié en laboratoire. Si les plantes mutées les ont précédées (voir [Qu'est-ce que la mutagenèse ?](#)), d'autres techniques de biotechnologies émergent. Sept d'entre elles - mutagenèse dirigée par oligonucléotides, technologie des nucléases à doigts de zinc, cisgenèse (voir encadré ci-dessous), greffe, agro-infiltration, amélioration inverse, et méthylation de l'ADN *via* RNAi/RNAsi [1] - sont actuellement analysées par la Commission européenne pour déterminer si elles aboutissent à des OGM ou non [2].

Mais la liste des nouvelles techniques ne se limite pas à ces sept-là. D'autres techniques font leur apparition sur les paillasse des laboratoires à l'instar des [méganucléases](#), [Talen](#), [Crispr](#)... Devant cette avalanche, la Commission européenne ambitionne de répondre de manière transversale sur le statut OGM ou non des plantes modifiées.

Quelques produits issus d'une de ces nouvelles techniques, la mutagenèse dirigée par oligonucléotides, sont en cours de demande d'autorisation, voire sont déjà autorisés.

Une floraison de nouvelles techniques

Concernant les autres techniques, citons quelques projets : Pioneer collabore avec l'entreprise Precision BioSciences pour modifier, à l'aide de méganucléases, le génome de plants de maïs mâles pour les rendre stériles. Pioneer, comme Syngenta, Monsanto, Bayer CropSciences, a également signé un accord de licence avec la fondation Two Blades pour utiliser les protéines TALEN permettant de modifier le génome de plantes en le coupant à un endroit précis [3]. En France, Euralis Semences a signé en juillet 2013 un accord de licence avec BASF pour développer des tournesols Clearfield, tolérant des herbicides [4]. Ces exemples illustrent que la transgenèse classique est une technique obsolète au regard de ce qui se fait aujourd'hui en laboratoire [5].

▼ La cisgenèse : pour faire oublier la transgenèse ?

La transgenèse consiste à transformer le patrimoine génétique d'un individu par ajout (ou extinction de l'expression) d'un gène provenant d'un autre individu d'une espèce différente (exemple : un gène d'araignée dans une chèvre), ou même d'un règne différent (exemple : un gène de fraise dans un poisson).

Avec la cisgenèse, le gène introduit est cette fois de la même espèce mais des séquences d'ADN d'espèces ou règnes différents sont souvent toujours présentes [6].

Aux États-Unis, l'entreprise Okanagan a déposé en 2010 une demande d'autorisation pour une pomme cisgénique, appelée « Arctic », modifiée pour ne pas « brunir » une fois fléchée. Elle attend cette autorisation courant 2014 ou 2015 [7].

Pourquoi vouloir démasquer et réglementer les OGM cachés ?

L'exemple des Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides

19 mai

2017

De plus en plus d'« OGM cachés » sont cultivés et commercialisés sans avoir été évalués, sans être étiquetés et sans aucun encadrement ni suivi de leur dissémination. Ils sont imposés sans aucune information à l'agriculture paysanne et biologique et aux consommateurs qui n'en veulent pas. Plus de

100.000 ha sont cultivés chaque année en France avec des plantes génétiquement manipulées pour tolérer l'épandage d'herbicides.

Au-delà de la violation du principe de précaution, de la protection de la santé et de l'environnement, ces nouveaux OGM constituent également des instruments d'appropriation du vivant par les brevets et d'encouragement à la biopiraterie.

Neuf organisations paysannes et de la société civile française¹ ont déposé un recours juridique devant le Conseil d'État français en octobre 2015 pour demander un moratoire sur les Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH) et l'application de la réglementation OGM à tous les produits obtenus par les Nouvelles Techniques de Modification Génétique (NTMG). Dans leur demande, elles distinguent « les vieilles méthodes de mutagenèse qui n'ont jamais été réglementées »² des « techniques nouvelles de mutagenèse dirigée mettant en œuvre des procédés de génie génétique ».

Avant de statuer, le Conseil d'État a souhaité poser quatre questions préjudicielles³ à la Cour de justice

de l'Union européenne de justice (CJUE). Les organisations engagées dans ce recours par-tagent ici les arguments de base⁴ de leur combat qui concernent tous les paysans, consommateurs et citoyens soucieux des questions alimentaires et agricoles.

Une communication simplificatrice de l'industrie qui ignore délibérément l'évolution des techniques

Les promesses de résoudre par la seule magie de l'innovation technique toutes les crises alimentaires, sanitaires, environnementales, climatiques et sociales qui pèsent sur l'avenir de l'humanité justifient, pour l'industrie semencière, les éléments de langage destinés à faire accepter la déréglementation des nouveaux OGM.

La mutagenèse est utilisée depuis la fin des années 1950 pour modifier le génome de nouvelles variétés commerciales. Elle était alors appliquée *in vivo*, directement sur des plantes cultivées, leurs organes de reproduction. Lors de l'élaboration des directives européenne⁵ qui réglementent les OGM, cette technique était considérée comme « *traditionnellement utilisée pour diverses applications et dont la sécurité est avérée depuis longtemps* ». Les OGM qu'elle produit ont en conséquence été exclus de toute obligation d'évaluation, surveillance ou étiquetage!

1. Confédération Paysanne, Réseau Semences Paysannes, Les Amis de la Terre France, Collectif vigilance OGM et Pesticides 16, Vigilance OG2M, CSFV 49, OGM Dangers, Vigilance OGM 33, Fédération Nature et Progrès.

2. Mutagenèse par exposition de plantes entières ou de leurs organes de reproduction (graines, fleurs, boutures, bourgeons...) à des agents chimiques, physiques ou à des rayonnements mutagènes existant antérieurement à l'adoption de la directive européenne 90/220.

3. Décision du Conseil d'État du 3 octobre 2016 : <http://www.conseil-etat.fr/Actualites/Communiqués/Organismes-obtenus-par-mutagenese>

4. Pour aller plus loin : argumentation complète disponible avec « Démasquer et réglementer les OGM cachés, les brevets pirates et les plantes rendus tolérantes aux herbicides » <https://www.infogm.org/6205-exclusif-publication-contribution-cjue-nouveaux-ogm?lang=fr>

5. 90/200/CE puis 2001/18/CE

ARRÊT DE LA COUR (grande chambre)

25 juillet 2018 (*)

« Renvoi préjudiciel – Dissémination volontaire d’organismes génétiquement modifiés dans l’environnement – Mutagenèse – Directive 2001/18/CE – Articles 2 et 3 – Annexes I A et I B – Notion d’“organisme génétiquement modifié” – Techniques/méthodes de modification génétique traditionnellement utilisées et considérées comme étant sûres – Techniques/méthodes nouvelles de mutagenèse – Risques pour la santé humaine et l’environnement – Marge d’appréciation des États membres lors de la transposition de la directive – Directive 2002/53/CE – Catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles – Variétés de plantes rendues tolérantes aux herbicides – Article 4 – Admissibilité au catalogue commun des variétés génétiquement modifiées obtenues par mutagenèse – Exigence en matière de protection de la santé humaine et de l’environnement – Exemption »

Dans l’affaire C-528/16,

ayant pour objet une demande de décision préjudicielle au titre de l’article 267 TFUE, introduite par le Conseil d’État (France), par décision du 3 octobre 2016, parvenue à la Cour le 17 octobre 2016, dans la procédure

Confédération paysanne,

Réseau Semences Paysannes,

Les Amis de la Terre France,

Collectif Vigilance OGM et Pesticides 16,

Vigilance OG2M,

Par ces motifs, la Cour (grande chambre) dit pour droit :

- 1) **L’article 2, point 2, de la directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 12 mars 2001, relative à la dissémination volontaire d’organismes génétiquement modifiés dans l’environnement et abrogeant la directive 90/220/CEE du Conseil, doit être interprété en ce sens que les organismes obtenus au moyen de techniques/méthodes de mutagenèse constituent des organismes génétiquement modifiés au sens de cette disposition.**

L’article 3, paragraphe 1, de la directive 2001/18, lu conjointement avec l’annexe I B, point 1, de cette directive et à la lumière du considérant 17 de celle-ci, doit être interprété en ce sens que ne sont exclus du champ d’application de ladite directive que les organismes obtenus au moyen de techniques/méthodes de mutagenèse qui ont été traditionnellement utilisées pour diverses applications et dont la sécurité est avérée depuis longtemps.

- 2) L’article 4, paragraphe 4, de la directive 2002/53/CE du Conseil, du 13 juin 2002, concernant le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles, telle que modifiée par le règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil, du 22 septembre 2003, doit être interprété en ce sens que sont exemptées des obligations que cette disposition prévoit les variétés génétiquement modifiées obtenues au moyen de techniques/méthodes de mutagenèse qui ont été traditionnellement utilisées pour diverses applications et dont la sécurité est avérée depuis longtemps.
- 3) L’article 3, paragraphe 1, de la directive 2001/18, lu conjointement avec l’annexe I B, point 1, de celle-ci, dans la mesure où il exclut du champ d’application de cette directive les organismes obtenus au moyen de techniques/méthodes de mutagenèse qui ont été traditionnellement utilisées pour diverses applications et dont la sécurité est avérée depuis longtemps, doit être interprété en ce sens qu’il n’a pas pour effet de priver les États membres de la faculté de soumettre de tels organismes, dans le respect du droit de l’Union, en particulier des règles relatives à la libre circulation des marchandises édictées aux articles 34 à 36 TFUE, aux obligations prévues par ladite directive ou à d’autres obligations.



Les faucheurs de chaises sont de retour dans les banques. Et ils n'ont pas perdu leur imagination. À Paris, début novembre, ils ont repris Stromae avec « *Argent où t'es ?* ». La semaine dernière, ils ont organisé une **distribution de soupe bio**. À Lyon, ils ont fait un cours sur l'évasion fiscale « **à l'école des faucheurs de chaises** ». À Biarritz, un dernier et inédit numéro de **l'émission Apostrophes**. À Bordeaux, le tribunal populaire de l'évasion fiscale. À Toulouse, un « *Question pour un champion de l'évasion fiscale* ». Et même à Saint-Nazaire un Fraudathon, le « *téléthon des fraudeurs fiscaux* ».

Mais, cette année, les règles sont légèrement différentes. Les activistes d'ANV COP21, Bizi !, Attac, les Amis de la Terre, et du syndicat Solidaires Finances publiques, ne « *fauchent* » plus de chaises comme ils l'ont fait durant toute l'année 2015, de **Bayonne à Paris**. Ces chaises symbolisaient les milliards d'euros soustraits au contrôle public, et ne devaient être rendues qu'après rapatriement de ces sommes. Mais « *c'est un vrai enfer à gérer une fois qu'on les a sur les bras* », glisse un militant.

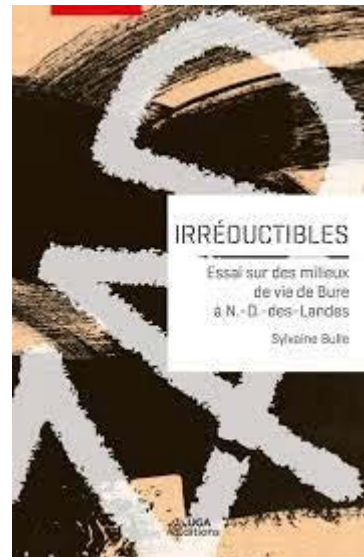
Toujours de manière non-violente et à visage découvert, ils apportent cette fois leur propre siège pour « *faire le siège* » des banques. En occupant le plus longtemps possible le hall des agences, jusqu'à ce que la police arrive ou que les employés ferment boutique. Entretemps, leur cible s'est précisée : la BNP Paribas. Pourquoi elle ? Ce pourrait être parce qu'elle est la banque française qui possède le plus de filiales dans les paradis fiscaux (plus de 200, selon eux). Mais, en l'occurrence, c'est surtout à cause de la plainte qu'elle a déposée à l'encontre de Jon Palais, militant pour le climat et faucheur de chaises de la première heure. Ce dernier comparaitra le 9 janvier prochain au tribunal de Dax pour « *vol en réunion* ».

Les faucheurs de chaises repartent à l'action contre l'évasion fiscale

9 décembre 2016 / Baptiste Giraud (Reporterre)

3.

Peut-on défaire une emprise sans épreuve de force ?
Les ressorts de la radicalité en action





**ON ATTAQUE L'ÉTAT FRANÇAIS
EN JUSTICE**



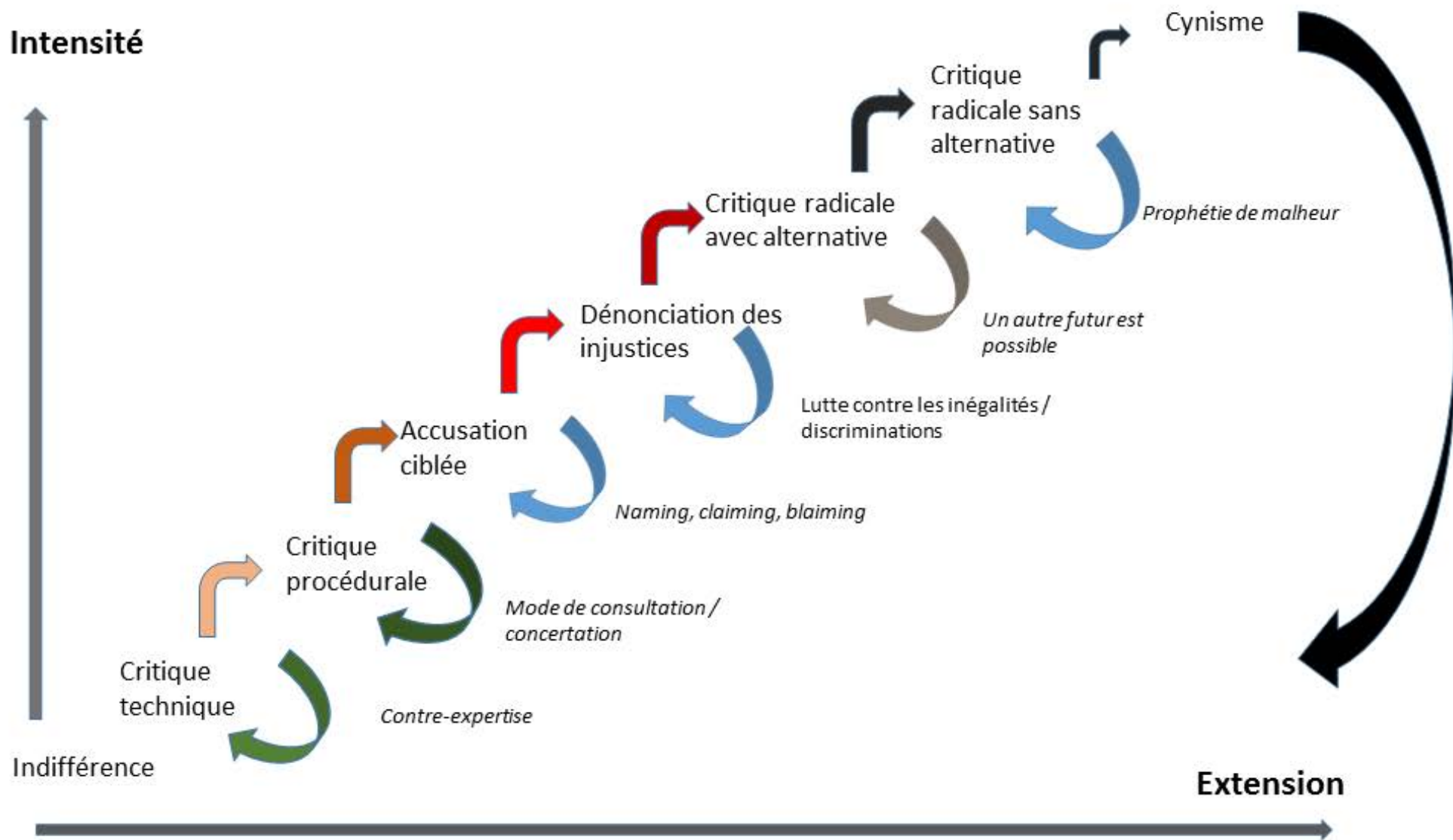
Lorsqu'un processus conflictuel s'installe dans la durée, tous les registres, répertoires et logiques d'action sont déployés :

- Alertes
- Contre-expertises et contre-enquêtes
- Interventions médiatiques
- Manifestations
- Pétitions
- Actions judiciaires
- Occupations de lieux
- Performances spectaculaires
- Piratage, hacking, organisations de réseaux clandestins ...
- Destructures de biens, mouvements pré- ou quasi-insurrectionnels...

Au fur et à mesure des enquêtes, l'attention toujours plus fine aux détails de l'activité argumentative a conduit à formaliser un *gradient de la critique*.

Une prise de parole engage différemment selon **l'intensité critique qu'elle produit et selon la liste des entités concernées**. De la **critique technique**, qui débute parfois par une simple question ou l'émergence d'un doute, à la **critique radicale**, qui tend à remettre en cause l'ensemble d'un système, les protagonistes opèrent de constants déplacements, en gérant plus ou moins bien le **jeu du réversible et de l'irréversible**.

Dans la construction de ce gradient de la critique, deux bornes, inférieure et supérieure, jouent un rôle important. Désignées ici par les termes **d'indifférence** et de **cynisme**, elles renvoient à un impensé latent de toute démarche focalisée sur les prises de parole : le sens attribué, ou non, par les protagonistes, au fait de **garder le silence** sur l'évolution d'une situation ou d'un processus.



Gradient de la critique

Vive la commune libre de l'Amassada

Posted on 2019/02/11 by douze



IL N'Y A PAS ICI DE « PROJET DE TRANSFORMATEUR »,
IL N'Y A PAS ICI DE « ZONE À FORT POTENTIEL ÉOLIEN »,
IL N'Y A PAS ICI DE « MODERNISATION NÉCESSAIRE DU RÉSEAU »,

NON

Il y a ici des hommes et des femmes qui se sont rencontrés, il y a ici des êtres qui s'organisent au corps à corps avec le réel, sans intermédiaires et pour qui la lutte est devenu une nouvelle maison. Il n'y a pas ici de « zadistes professionnels » ou de « voyous », il y a des âmes sincères et des gens qui s'assemblent pour définir eux même leur avenir.

- L'amassada veut dire assemblée en occitan.
- L'amassada veut dire destin commun.
- L'amassada veut dire construire ensemble.

L'Amassada c'est autant des cabanes faites de petits rien, qu'une idée qui irrigue les veines, c'est la sensation d'être plus forts ensemble, d'avoir remporter des victoires, d'être

Alors que partout des montagnes de métal, des continents de plastiques et des nappes de béton étouffent le monde, il y a des espaces précieux où la vie résiste, où on respire un peu mieux.

« Les petits pas ne suffisent plus », entend -t-on dire dans les couloirs des palais de cristal, ici c'est le grand saut sur le sol rugueux, avec le vent trublion comme hôte. On revient sur terre. On essaye, on se conforte, on hésite, on réessaye encore, jour après jour. L'expérimentation comme seul programme.

Sur cette planète devenue plate-forme, où les hommes comme les marchandises ne font que circuler en boucles infinies, tels des électrons, bloquer cet enfer c'est déjà



Incommensurabilité

Littéralement, ce qui n'a pas de commune mesure. L'incommensurabilité émerge de la mise en présence d'ordres de grandeur et de logiques de *valuation** hétérogènes. Selon leur puissance d'expression, des acteurs peuvent poser une incommensurabilité dans l'espace public, ce qui suppose malgré tout une opération de réduction – par exemple, autour d'un mot d'ordre ou à partir d'un principe fondamental. Des incommensurables peuvent surgir au cœur de situations pratiques sous la forme de dilemmes insolubles ou de juxtapositions dérangeantes. Faute de capacité d'aménagement ou de basculement vers une épreuve de compatibilité, la tension de la rencontre ou de la confrontation est reportée sur le *dispositif** qui les met en présence, ce qui est généralement à l'origine de son entrée en crise.

Irréductibilité

À la différence de l'incommensurable, l'irréductible n'a pas, du moins pas nécessairement, besoin de s'affirmer contre une représentation ou un dispositif. Par l'irréductibilité s'exprime une sorte d'immanence de l'inépuisable. L'irréductible n'est pas seulement un non définitif opposé à la prétention de configuration du monde portée par des acteurs dominants, c'est aussi, et surtout, un pointeur vers des potentialités non perçues, ou pas encore perçues, par ceux qui n'habitent pas le monde posé comme irréductible. C'est pourquoi, un lien intrinsèque s'affirme entre irréductibilité et authenticité, du moins tant que les deux termes désignent le bonheur d'être en prise avec un milieu d'expériences – ce qui nous donne, au passage, une définition pragmatique possible du bien-être.

En Dordogne, à Beynac, il occupe une grue depuis six jours contre un projet de béton
(Reporterre, 22 novembre 2018)



Ce samedi 2 décembre, les opposants au contournement de Beynac vont manifester devant la préfecture de Dordogne à Périgueux. Une nouvelle mobilisation contre ce projet initié il y a plusieurs années et résumé en six questions.



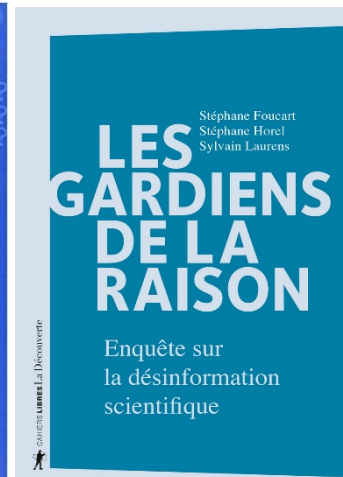
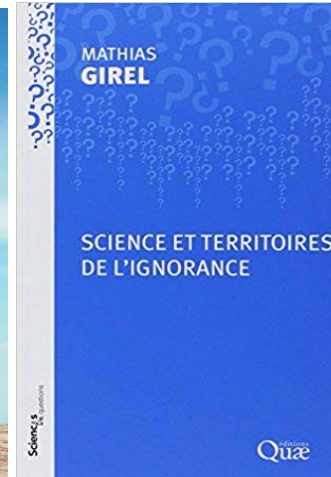
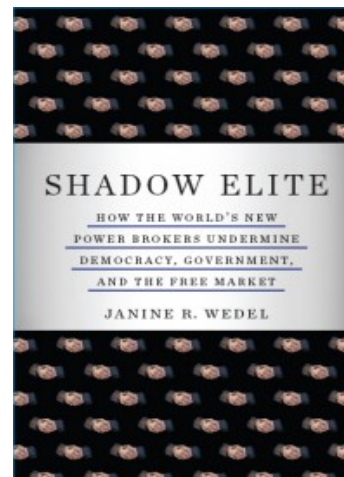
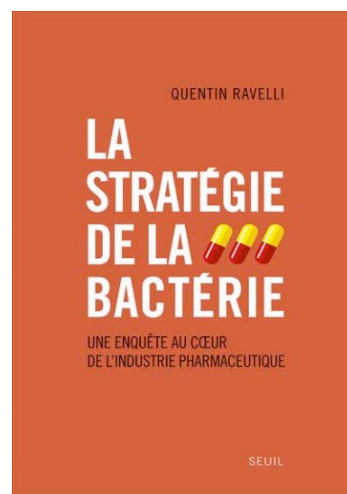
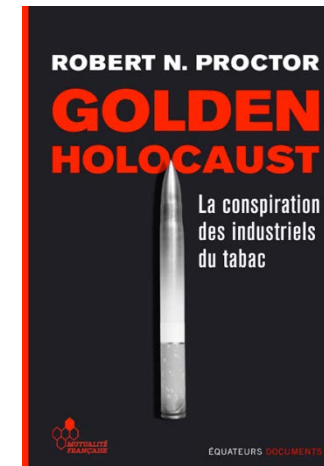
4.

Des méga-pouvoirs toujours plus inaccessibles ?

La figure de l'entrepreneur

Des rapports de forces inégaux et des conflits d'intérêt structurels

- Principe de séparation de l'évaluation et de la gestion du risque (*Red Book* 1983)
- Capture réglementaire
- Expertise indépendante vs qualifiée
- Agnotologie : produire de l'ignorance
- ghost management, astroturf, sockpuppets, gongo



La degré de criticité des mobilisations dépend des formes d'emprise exercées par des entités hégémoniques.

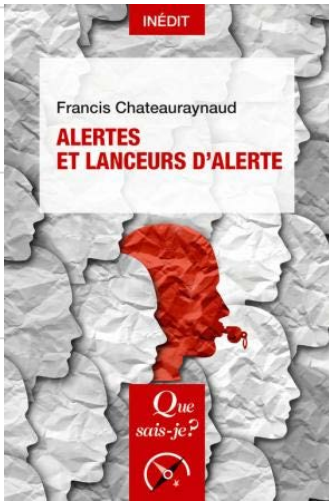
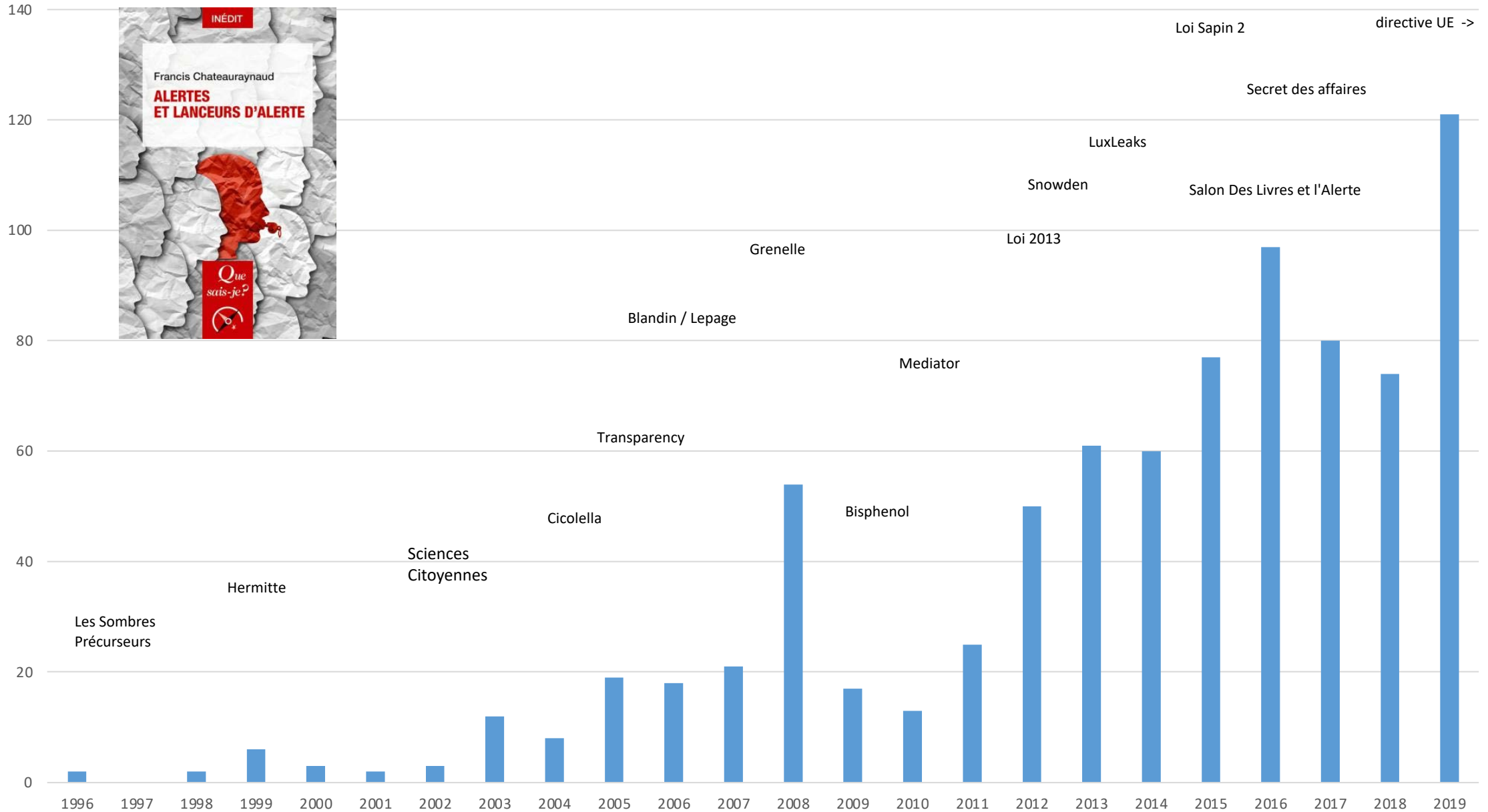
Une emprise s'exerce d'abord par la colonisation du champ d'expériences de ceux/celles qui la subissent ;

ensuite par le contrôle des épreuves de justification, de reconnaissance, d'évaluation et d'échange (avec la faculté, bien décrite par les anthropologues, à produire de la dette, à endetter l'autre) ;

enfin, par l'agencement de labyrinthes ou de chemins d'accès qui maintiennent une forte asymétrie de prises ou permettent de faire perdre prise et d'épuiser l'autre.

Le jeu avec les procédures légales, avec le droit en général, est coextensif du maintien ou du renforcement d'une emprise.

Corpus Lanceur d'alerte (1996-2019) n=825



<p style="text-align: center;">Lanceur d'alerte -> <i>Personnes et collectifs</i></p>	<p style="text-align: center;">Empreneur -> <i>Organisations et systèmes d'action contrainte</i></p>
Ouvre un processus de discussion publique de signes précurseurs en prenant le risque du discrédit et de subir les contrecoups d'une épreuve de force et de légitimité	Brouille les signes, cultive l'ambiguïté, joue de l'équivoque et opère toujours sur des scènes parallèles tout en maniant avec brio les marques de légitimité
Eviter que le danger ou le risque ne se réalise	Tenir les autres dans un filet de contraintes qu'ils ont eux-mêmes contribué à produire
Epreuve un fort besoin de reconnaissance	Exploite toutes les soifs de reconnaissance
S'il réussit parvient à faire émerger une cause dans l'espace public	S'il réussit parvient à prendre le contrôle de milieux et de dispositifs tout en échappant à la critique
Associe la cause à d'autres causes visant le bien commun ou l'intérêt général	Supprime les liens qui font remonter les contestations ou les remises en cause
S'intéresse réellement aux objets en cause et au monde associé	Indifférence vis-à-vis des objets et des mondes, fonctionne au désir du désir – modèle girardien
Ne supporte pas l'implicite, le non-dit, l'informel	Cultive l'implicite, le non-dit et l'informel
Tendance à l'héroïsation naïve liée à la figure de « seul contre tous »	Cherche toujours de nouvelles expériences de prédation
Compétence de base exigée : citoyen ordinaire	Compétence de base exigée : acteur-réseau accompli

Les systèmes de défense mis en œuvre par les coalitions d'acteurs liées aux intérêts industriels et financiers se distribuent dans sept mouvements tactiques ou stratégiques. Ces techniques peuvent être développées selon un gradient d'engagement public, être utilisées simultanément ou dans le désordre, tout dépend de la configuration critique et des rapports de forces et de légitimités. Ces procédés contre-offensifs donnent lieu à des adaptations subtiles selon les dossiers, en fonction de la puissance d'expression conquise par la coalition opposée.

- 1^{er} mouvement : énoncer avec assurance qu'il n'y a rien, qu'il n'y pas de risque. C'est la figure classique du déni. Parce que nous sommes dans des mondes régis par des formules savantes et des dispositifs d'expertise, la coalition peut aller jusqu'à financer des chercheurs ou des experts pour établir l'absence de risque et vanter l'innocuité des activités et des produits.
- 2^{ème} mouvement : face à l'avancée des recherches ou des enquêtes qui établissent des indices de plausibilité ou des liens de causalité, il s'agit d'introduire du doute en pointant des questions de méthode ou des défauts d'échantillon, des biais, ou en discréditant les auteurs. Les *Tobacco Papers* et les *Monsanto Papers* attestent de l'usage intensif de telles stratégies. L'objectif est de faire en sorte qu'il n'y ait pas, ou pas suffisamment, de données fiables et publiques ; le but est, en somme, de produire de l'ignorance.
- 3^{ème} mouvement : on reconnaît le risque mais on s'acharne à montrer qu'il est maîtrisable. Outre le nucléaire, un des cas emblématiques de ce mouvement défensif a longtemps été l'Institut de l'amiante basé au Canada, et promoteur du fameux « usage contrôlé » qui renvoyait la responsabilité des dommages éventuels vers les utilisateurs et les régulateurs.
- 4^{ème} mouvement : mettre en avant d'autres problèmes, d'autres risques, dont l'existence avérée permet de relativiser le danger pointé par l'alerte et la critique qu'elle engendre, l'idée étant de brouiller le signal par d'autres sources de préoccupation. L'Académie de médecine s'est fait une spécialité de ce genre de présentation, qui permet de rapporter les alertes sanitaires ou environnementales affectant la doxa médicale à la classe des « risques perçus ».
- 5^{ème} mouvement : il est généralement engagé lorsque s'esquisse une démarche de régulation qui menace sérieusement l'avenir d'une filière ou d'un domaine d'activité. C'est l'argument de la nécessité économique : des emplois vont être détruits, l'économie va en prendre un coup, les entreprises iront dans des pays plus favorables, et les alternatives ne sont pas viables.
- 6^{ème} mouvement : le processus critique étant trop fortement engagé, des irréversibilités s'annoncent, ce qui pousse à faire des concessions en sacrifiant des sous-classes d'objets ou des usages spécifiques pour sauver l'essentiel. On joue sur les catégories : par exemple, dans le dossier de l'amiante, on a longtemps fait porter la responsabilité du mal sur un type d'amiante (crocidolite) pour blanchir en retour le chrysotile dont on étend du coup les usages (ce fut le cas avec les revêtements de bitume au Canada).
- 7^{ème} mouvement : on gagne du temps dans les procédures, on introduit des recours et des complications au nom du débat nécessaire ou du complément d'information. Parfois la jurisprudence se renverse ou plusieurs décisions se contredisent. Des armées d'avocat sont mobilisées pour jouer des labyrinthes juridico-judiciaires et faire monter le plus haut possible le coût de l'alerte et de la critique.

5.

Multiplication des recours et fragmentation des luttes



Les disputes, controverses, affaires et polémiques sont-elles des processus de cristallisation des positions et des croyances ou d'intenses moments de révision et de reconfiguration non seulement des jeux d'acteurs et d'arguments, mais des normes collectives et des prises sur le monde ?

On peut facilement répondre les deux mon capitaine, mais en réalité tout dépend des façons dont s'opèrent des traductions entre trois plans jamais complètement superposés, sauf, à la limite, dans les régimes totalitaires :

- Les représentations (plan des luttes définitionnelles et des conflits de valeurs)
- Les dispositifs (procédures, outils, dispositifs et formes d'organisation dépend la stabilité relative, c'est-à-dire la calculabilité ou prévisibilité relative des mondes sociaux)
- Les milieux (ou s'expriment la pluralité des formes de vie et les frictions qu'elles engendrent immanquablement)

Dans cette conception des dynamiques sociales, les raisonnements et les outils juridiques ont partie liée à la fabrique, au fonctionnement et à la maintenance des dispositifs. Le pragmatisme sociologique qui conduit à privilégier l'émergence d'acteurs, de collectifs et de problèmes publics, les interactions en situation au plus proche de la vie ordinaire, mais aussi les stratégies discursives ou rhétoriques qui rouvrent, défont, déplacent, réinterprètent continûment les codes et les règles, a du coup tendance à relativiser la force du droit dans la configuration et la stabilisation des expériences du monde social.

L’Affaire du Siècle : l’Etat reconnu responsable de manquements dans la lutte contre le réchauffement climatique

This press release in English

L’Affaire du Siècle : l’Etat reconnu responsable de manquements dans la lutte contre le réchauffement climatique

Par un jugement du 3 février 2021, le tribunal administratif de Paris reconnaît l’existence d’un préjudice écologique lié au changement climatique. Il juge que la carence partielle de l’Etat français à respecter les objectifs qu’il s’est fixés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre engage sa responsabilité.

En mars 2019, les associations de défense de l’environnement Oxfam France, Notre Affaire à tous, Fondation pour la Nature et l’Homme et Greenpeace France ont introduit quatre requêtes devant le tribunal administratif de Paris afin de faire reconnaître la carence de l’Etat français dans la lutte contre le changement climatique, d’obtenir sa condamnation à réparer non seulement leur préjudice moral mais également le préjudice écologique et de mettre un terme aux manquements de l’Etat à ses obligations.

Après avoir jugé que l’action en réparation du préjudice écologique, prévue par le code civil, était recevable et ouverte contre l’Etat, le tribunal a estimé que l’existence d’un tel préjudice, non contestée par l’Etat, se manifestait notamment par l’augmentation constante de la température globale moyenne de la Terre, responsable d’une modification de l’atmosphère et de ses fonctions écologiques. Les juges ont ensuite examiné s’il existait un lien de causalité entre ce préjudice écologique et les différents manquements reprochés à l’Etat en matière de lutte contre le changement climatique. Ils ont retenu que l’Etat devait être regardé comme responsable d’une partie de ce préjudice dès lors qu’il n’avait pas respecté ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

S’agissant de la réparation du préjudice écologique, le tribunal a souligné qu’une telle réparation s’effectue prioritairement en nature, les dommages et intérêts n’étant prononcés qu’en cas d’impossibilité ou d’insuffisance des mesures de réparation. Il a rejeté pour ce motif les conclusions des associations requérantes tendant à la réparation pécuniaire de ce préjudice.

En revanche, le tribunal a considéré que les requérantes étaient fondées à demander la réparation en nature du préjudice écologique causé par le non-respect des objectifs fixés par la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Afin de déterminer les mesures devant être ordonnées à l’Etat pour réparer le préjudice causé ou prévenir son aggravation, les juges ont prononcé un supplément d’instruction, assorti d’un délai de deux mois.

Jugement historique dans l’Affaire du Siècle : l’État condamné pour inaction climatique

Publié le 3 février 2021

Climat

Communiqué de presse Notre affaire à tous, La Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace France, Oxfam France

Dans son [jugement](#) sur l’Affaire du Siècle, prononcé le 3 février 2021, le tribunal administratif de Paris reconnaît la responsabilité de l’État français dans la crise climatique et juge illégal le non-respect de ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L’État est également reconnu responsable de “préjudice écologique”. Les ONG requérantes dans l’Affaire du Siècle se félicitent de cette première victoire et espèrent un jugement plus historique encore au printemps : l’Etat pourrait être condamné à prendre des mesures supplémentaires sur le climat.

Pour les organisations de l’Affaire du Siècle : “Plus de deux ans après le début de notre action, soutenue par 2,3 millions de personnes, cette décision marque une première victoire historique pour le climat et une avancée majeure du droit français. Ce jugement marque aussi une victoire de la vérité : jusqu’ici, l’État niait l’insuffisance de ses politiques climatiques, en dépit de l’accumulation de preuves (dépassement systématique des plafonds carbone, rapports du Haut Conseil pour le Climat, etc.). Alors que le nouveau projet de loi Climat de ce gouvernement est, de son propre aveu, insuffisant pour atteindre les objectifs fixés [1], nous espérons que la justice ne se limitera pas à reconnaître la faute de l’État, mais le contraindra aussi à prendre enfin des mesures concrètes permettant a minima de respecter ses engagements climatiques.”

INTOXICATION DE L'AGRICULTEUR PAUL FRANÇOIS : MONSANTO DÉFINITIVEMENT CONDAMNÉ APRÈS 13 ANS DE COMBAT

C'est une décision qui marque la fin de plus de 13 ans de combat. La Cour de cassation vient définitivement de condamner Monsanto dans l'affaire l'opposant à l'agriculteur Paul François. Ce dernier, intoxiqué depuis 2004 après avoir inhalé les vapeurs de l'herbicide Lasso commercialisé par le géant américain, est devenu un symbole de la lutte contre les pesticides.

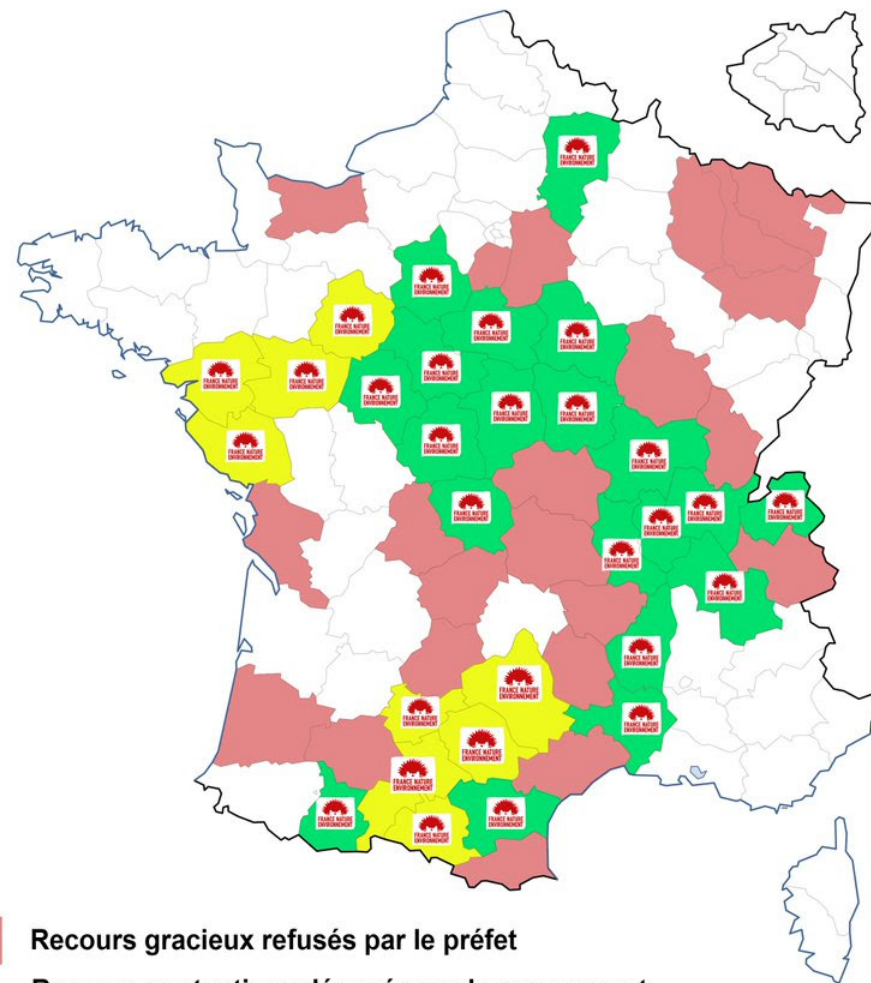






Monsanto, qui a été racheté en 2018 par le géant allemand Bayer, est poursuivi depuis 2007 par l'agriculteur Paul François.
@PeterBraakmann

C'était une bataille à la David contre Goliath. L'agriculteur Paul François, intoxiqué après avoir inhalé des vapeurs de l'herbicide Lasso commercialisé par Monsanto, poursuivait le groupe agrochimique depuis de nombreuses années pour "défaut d'information sur l'étiquette et non-respect du devoir de vigilance". Le Cour de Cassation a rejeté ce mercredi 21 octobre le pourvoi formé par Monsanto, filiale du groupe Bayer depuis 2018, ce qui rend définitive sa condamnation dans le dossier l'opposant au céréalier de Charente.

COURS D'EAU RAYES DES CARTES POUR LES LIVRER AUX PESTICIDES

Etat des lieux des recours juridiques au 21.09.2020



-  Recours gracieux refusés par le préfet
-  Recours contentieux déposés par le mouvement France Nature Environnement
-  Recours contentieux en cours d'examen
-  Arrêtés préfectoraux déclarés illégaux

8 ONG attaquent le décret et l'arrêté devant le Conseil d'Etat

Notre collectif regroupant 9 ONG* dépose ce jour des recours très étayés au Conseil d'Etat contre l'Arrêté définissant des distances de protection pour l'épandage ridiculement faibles au regard des dangers des pesticides et le Décret organisant la mainmise de la profession agricole dans la rédaction des Chartes censées protéger les riverains .

Rappel des faits

En 2018, sous la pression de nos ONG, la Loi Agriculture et Alimentation^[1], dite loi EGalim, a introduit des dispositions (article 83) censées protéger les riverains des pesticides par la mise en place de chartes d'engagements. Parallèlement, et suite à l'action juridique d'un certain nombre d'ONG, le Conseil d'Etat, dans sa décision du 26 juin 2019 a confirmé que l'arrêté encadrant l'utilisation des pesticides daté du 4 mai 2017 s'avérait insuffisant notamment pour protéger les riverains, les travailleurs et la ressource en eau des effets des pesticides, en l'abrogeant partiellement.

Pour répondre à l'obligation de réécriture de l'Arrêté de mai 2017 et se mettre en conformité avec la loi EGalim, le gouvernement a mis en consultation publique le 4 octobre 2019 les projets de textes réglementaires censés répondre à ces obligations de protection (à savoir un projet d'Arrêté^[2] autorisant à pulvériser dans certains cas à seulement 3 mètres des habitations et un projet de Décret^[3] sur les 'chartes' dites de bon voisinage, censées protéger les populations, mais qui en pratique pourront être rédigées sous la seule dictée des acteurs agricoles). Malgré la très forte participation du public à la consultation publique qui a recueilli pas moins de 53 000 commentaires et le rejet massif de ces dispositions par les citoyens, les versions définitives du décret et de l'arrêté publiées le 27 décembre 2019, se sont avérées particulièrement décevantes et très en deçà des précautions qu'il conviendrait de prendre, compte tenu notamment des données inquiétantes publiées dans la littérature scientifique.

Nos organisations ont donc décidé d'attaquer sur le fond l'Arrêté ainsi que le Décret et font valoir pour cela des arguments forts qui démontrent que les mesures proposées ne permettront pas de protéger les populations et les milieux des dangers des pesticides.



Épandage des pesticides à proximité des habitations

Valérie Murat condamnée à 125 000 € pour dénigrement des vins de Bordeaux

Jeudi 25 février 2021 par Alexandre Abellan

Article mis à jour le 26/02/2021 12:08:59

 Lire plus tard  Commenter  Imprimer   



'CIVB = méthode Monsanto pour la vigne et les assos' clamait une pancarte affichée lors de la manifestation du 17 décembre au tribunal de Libourne, lors d'une manifestation de soutien à Valérie Murat (au centre).. - crédit photo : Alexandre Abellan (Vitisphere)

La justice donne raison à l'interprofession girondine et aux 25 opérateurs bordelais attaquant les communications de la militante antiphyto sur les résidus de pesticides de vins certifiés Haute Valeur Environnementale (HVE). L'association antiphyto ira en appel.

« Sale temps pour les lanceurs d'alerte » grince Valérie Murat, la passionaria des antiphytos. La chambre civile du tribunal judiciaire de Libourne condamne ce 25 février l'association Alerte Aux Toxiques (AAT) et sa porte-parole, Valérie Murat, à 125 000 euros pour dénigrement des vins de Bordeaux. Une sanction forte et à exécution immédiate pour sanctionner les communications d'AAT du 15 septembre 2020, qui dénonçaient la présence de 28 résidus phytos détectés dans 22 vins, essentiellement de Bordeaux et certifiés Haute Valeur Environnementale (HVE). « Ces écrits ont été largement diffusés et accompagnés de slogans peu mesurés. Ils constituent sans équivoque un dénigrement fautif » indique l'arrêt de la chambre civile consulté par Vitisphere.

Pour la présidente du tribunal, Valérie Bourzai, « il ressort de l'étude de l'article contesté que les vins analysés y sont classés en fonction du nombre de substances dangereuses ou toxiques constatées [...] or, à aucun moment l'AAT et Madame Murat n'ont décrypté et analysé les chiffres qu'ils ont indiqués, malgré les commentaires du rapport d'analyse diligent. » Ayant réalisé les analyses, le laboratoire Dubernet rappelle que les résidus constatés sont « très largement en inférieurs aux Limites Maximales de Résidus respectives ». Pour la justice, « il est

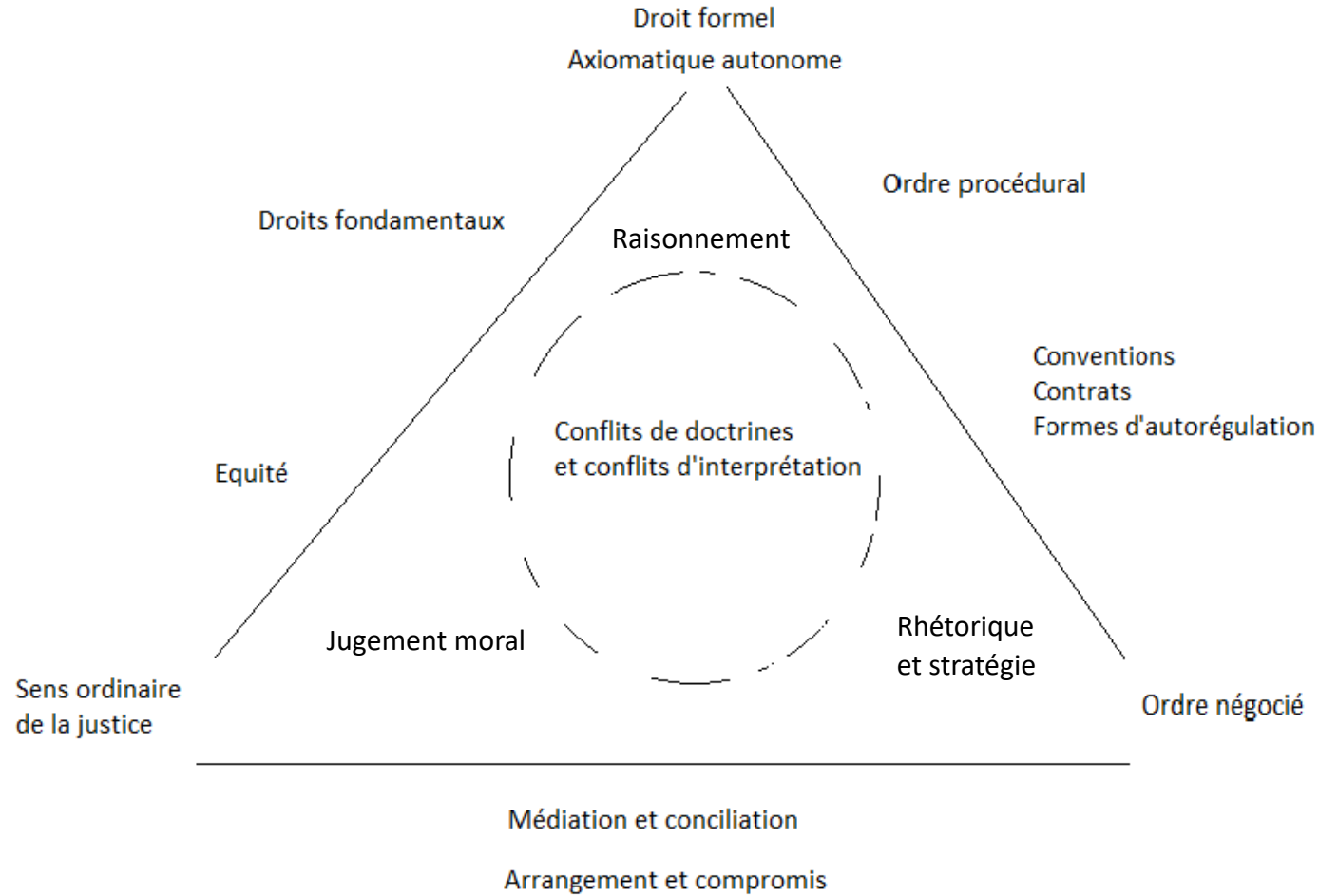
A LIRE AUSSI

CLAP DE FIN

Les maires anti-pesticides déboutés par le Conseil d'Etat

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Un référendum sur l'interdiction totale des pesticides de synthèse en Suisse

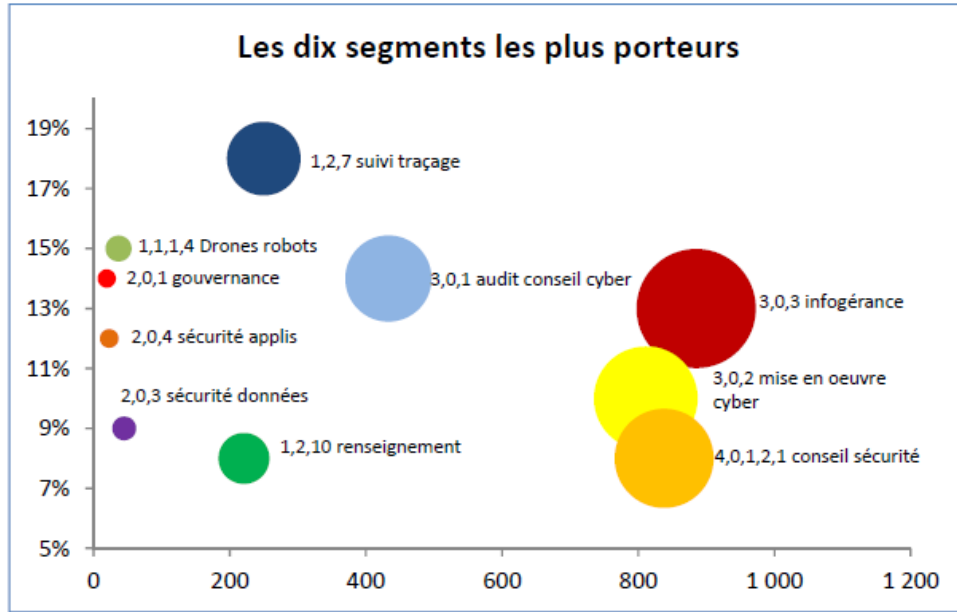


6.

Surveillance et logique autoritaire.

Quels contre-pouvoirs ?

Graphique 5 – Croissances estimées du CA des 10 segments d'activité de sécurité les plus porteurs pour la période à venir (2013-2020)



Source : DECISION.



THALES
SÉCURITÉ

Sélectionner la langue Français LAUNCH

Forgotten password? Register LOGIN

SOMMAIRE

- LA SUPERVISION NOUVELLE GÉNÉRATION
- TRANSPORT TERRESTRE
- SÉCURITÉ URBAINE
- RÉSEAUX D'ÉNERGIE ET SERVICES ASSOCIÉS
- AÉROPORTS ET SITES SENSIBLES
- LE FUTUR DE LA SUPERVISION

RÉPONDRE AUX NOUVELLES ATTENTES DE SÉCURITÉ

Chaque semaine, la population des villes s'accroît d'un million de personnes

Thales Hypervisor

Le monde change rapidement. Plus que jamais, la protection des personnes, la sauvegarde des biens et l'accroissement de l'efficacité représentent d'immenses défis. C'est pourquoi Thales a conçu une architecture totalement novatrice qui répond aux besoins des systèmes de supervision d'aujourd'hui - *Thales Hypervisor*.

La supervision nouvelle génération

La solution *Thales Hypervisor* vous permet de disposer d'une capacité sans précédent de visualisation et de contrôle des opérations. Elle représente un changement majeur dans la manière dont les systèmes de supervision sont élaborés, augmentant leur puissance et leur sophistication tout en s'affranchissant de la complexité associée aux méthodes conventionnelles d'intégration.

En savoir plus

Solutions de Sécurité & Services
info.3s@thalesgroup.com

Bus
Dazed

Gun Owners 'Can Breathe Again': Trump's Win Emboldens Advocates



Medical Marijuana Is Legal in California. Except When It's Not.



A Whale Takes Up Residence in the Hudson River



George Soros Pledges \$10 Million to Fight Hate Crimes



Democrats' Lea Fight Pits West Against Left W

U.S.

Ex-Worker at C.I.A. Says He Leaked Data on Surveillance

By MARK MAZZETTI and MICHAEL S. SCHMIDT JUNE 9, 2013



2182



The Times's Mark Mazzetti on how a low-level contractor was able to leak vast amounts of classified information, and the reaction it caused in Washington. By Ben Werschkul, Pedro Rafael Rosado, Channon Hodge, Marcus Mabry and Alyssa Kim on June 10, 2013. by Glenn Greenwald/Laura Poitras/European Pressphoto Agency. [Watch in Times Video »](#)

[Embed](#)

RELATED COVERAGE



Protecting Your Privacy JUNE 8, 2013

THE LEDE

N.S.A. Whistle-Blower Revealed in Video JUNE 10, 2013



Booz Allen Grew Rich on Government Contracts JUNE 9, 2013

Data-Driven Tech Industry Is Shaken by Online Privacy Fears JUNE 9, 2013

Feinstein 'Open' to Hearings on Surveillance Programs JUNE 9, 2013

Edward Mémoires
Snowden vives



TikTok Livestreamed a User's Suicide — Then Got Its PR Strategy in Place Before Calling the Police

Paulo Victor Ribeiro - Feb. 6

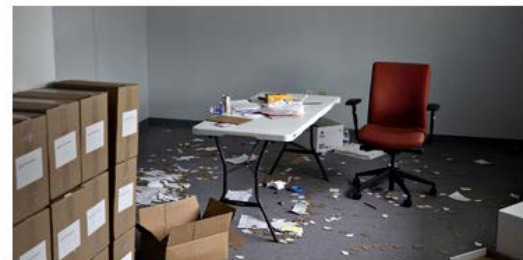
Internal documents show that, after a livestreamed suicide, TikTok's Brazil office planned its crisis management before calling the police.



Election Insecurity The Iowa Democratic Party Did the Opposite of What It Should Have Done to Secure Its Disastrous App

Micah Lee - Feb. 5

Hiding the details of how a computer system works does nothing to make it more secure; election systems should instead rely on "open design."



Voices Fear Is the Democracy Killer, Not Hackers

Sam Biddle - Feb. 4

An app caused problems counting votes in Iowa. But our attitude of assuming the cyber-worst at every cyber-turn will lead to a cynical electorate.



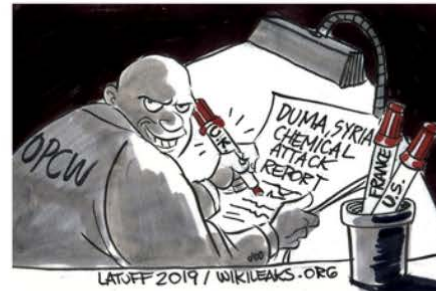
The Rise of Smart Camera Networks, and Why We Should Ban Them

Michael Kwet - Jan. 27

Police are using cameras at private businesses and homes, along with AI, to expand their video surveillance — raising privacy concerns.



Featured



OPCW Douma

Today, October 23, WikiLeaks publishes a statement made by a panel that listened to testimony and reviewed evidence from a whistleblower from the OPCW (update)

23 October 2019



Fishrot

Today, November 12, WikiLeaks publishes over 30000 documents from SAMHERJI

12 November 2019



Pope's Orders

Today, January 30th WikiLeaks publishes a set of documents from the Catholic Church, shedding light on the power struggle within highest offices

30 January 2019

Face à tout cela, il semble clair que se contenter de renforcer les obligations des plateformes géantes ne suffira pas, c'est l'ensemble de ce modèle de l'économie de l'attention qu'il faut remettre en question.

Faire évoluer le droit : différencier petits hébergeurs et grandes plateformes pour aider au développement des alternatives libres et décentralisées aux plateformes géantes

Qu'appelle-t-on « alternative libre et décentralisée » à La Quadrature du Net ? Un exemple pour illustrer : la Quadrature du Net fournit à plus de 9 000 personnes l'accès au réseau [Mastodon](#), une alternative libre et décentralisée à Twitter. Nous fournissons cet accès sur [Mamot.fr](#), qui n'est que l'un des milliers de nœuds du réseau, chaque nœud étant interconnecté avec les autres. Ceci permet de répartir les coûts entre de très nombreux acteurs qui peuvent ainsi plus facilement les supporter (sans avoir à se financer par la collecte massive de données).

Mais actuellement, et ce depuis 15 ans, le droit freine le développement d'alternatives aux GAFAM et à leur monde. Il impose des obligations lourdes à tous les « hébergeurs » (les personnes qui conservent et diffusent sur Internet des contenus fournis par le public). Si un contenu « manifestement illicite » est signalé à un hébergeur, il doit le censurer « promptement » ou en devient personnellement responsable¹. En pratique, à La Quadrature du Net, nous avons songé à devenir un hébergeur de vidéos (en autorisant tout le monde à mettre en ligne des vidéos sur notre service de streaming [Peertube](#)²). Ce serait une façon concrète de participer à la construction d'une alternative à Youtube, qui ne tirerait aucun profit des discours conflictuels ou de la surveillance de masse. Mais nous avons dû y renoncer. Nous n'avons pas du tout assez de juristes pour évaluer quelles vidéos seraient « manifestement illicites ». Nous n'avons pas les moyens de supporter des amendes en cas de plaintes. Youtube reste maître.

Un dictateur honoré en cachette par Macron et Hidalgo.

Translate Tweet

Quotidien @Qofficiel · Dec 8, 2020

Al-Sissi à Paris : gala, légion d'honneur... Aujourd'hui, pour la première fois, on a dû aller sur le site internet d'un régime autoritaire pour savoir ce qu'il se passe à l'Élysée.

#Quotidien

ÉLYSÉE

L'agenda du Président de la République

Décembre 2020

0:50 538.7K views

SOCIÉTÉ

Faut-il ouvrir le feu sur les black blocs ?

Par Frédéric Saint Clair / Mercredi 9 décembre 2020 à 12:37

67



L'anarchisme, sous toutes ses formes, et le gauchisme sont pétris de ce que l'Occident a politiquement initié, couvé et nourri tout au long du XIXe et du XXe siècles. Photo © Samuel Boivin / NurPhoto / NurPhoto via AFP

Pour le politologue Frédéric Saint Clair, une réponse négative s'impose ; les black blocs ne correspondant pas à la catégorie "schmittienne" de l'ennemi.



Au Carnet, des caméras cachées et illégales pour surveiller des écologistes

Des caméras très sophistiquées et camouflées ont été retrouvées par des militants au Carnet, où des écologistes luttent contre le bétonnage d'un site naturel. Un dispositif illégal, dont les images accusent la gendarmerie locale.

- Nantes (Loire-Atlantique), correspondance

Les opposants au projet de zone industrielle au Carnet, en Loire-Atlantique, méritent-ils d'être surveillés comme des terroristes ? Deux groupes de caméras, camouflées dans une fausse bûche d'arbre et de fausses pierres, ont été retrouvés par hasard par des militants, fin août. Elles semblent avoir été installées à la veille d'un « weekend de résistance » prévu à proximité du Carnet, les 29 et 30 août. Ces quatre caméras filmaient en continu et étaient reliées, via des câbles enterrés, à des grosses batteries et modems, également dissimulés, permettant d'envoyer directement les images à un poste à distance.

Présentation de « DEMETER », la cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole



13 décembre 2019

Les objectifs de la cellule DEMETER :

Créée début octobre 2019 par la direction générale de la gendarmerie nationale, la « Cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole » (cellule DEMETER) est destinée à apporter une réponse globale et coordonnée à l'ensemble des problématiques qui touchent le monde agricole en menant collégalement les actions dans les 4 domaines :

- ▶ de la prévention et de l'accompagnement des professionnels du milieu agricole par des actions de sensibilisation et de conseils destinées à prévenir la commission d'actes délictueux, en lien avec les organismes de représentation du monde agricole (SDSPSR) ;
- ▶ de la recherche et de l'analyse du renseignement en vue de réaliser une cartographie évolutive de la menace et détecter l'émergence de nouveaux phénomènes et/ou groupuscules (SDAO en coordination avec SDPJ) ;
- ▶ du traitement judiciaire des atteintes visant le monde agricole par une exploitation centralisée du renseignement judiciaire, un partage ciblé de l'information et une coordination des investigations le nécessitant (SDPJ) ;
- ▶ de la communication, en valorisant opportunément toutes les actions menées dans ces différents domaines par la gendarmerie au nom de la cellule DEMETER et par des actions ciblées destinées à rassurer le monde agricole par la prise en compte de ses problématiques par les forces de l'ordre (SIRPA).

Le périmètre de compétence de la cellule DEMETER :

La nécessité d'appréhender la globalité du phénomène des atteintes au milieu agricole implique que le périmètre de compétence de la Cellule DEMETER englobe la prévention et le suivi :

- ▶ des actes crapuleux, qu'il s'agisse d'une délinquance de proximité et d'opportunité (ex : vol isolé de gasoil ou d'outillage, etc.) ou d'une criminalité organisée voire internationale (ex : filière de vol de GPS agricole, etc.) ;
- ▶ des actions de nature idéologique, qu'il s'agisse de simples actions symboliques de dénigrement du milieu agricole ou d'actions dures ayant des répercussions matérielles ou physiques.

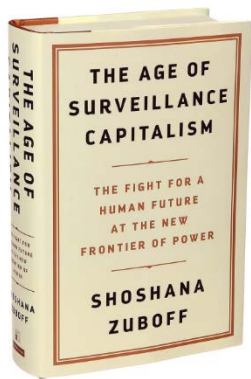
Peuvent ainsi être citées, de manière non exhaustive :

- ▶ les vols (d'engins, de matériels, de production, etc.) visant les exploitations agricoles de tous types (élevage, pisciculture, culture, viticulture) ;
- ▶ les dégradations (incendies, sabotage de matériel, etc.) commises à l'encontre des exploitations agricoles de tous types ;
- ▶ les cambriolages commis aux seins des exploitations agricoles (hangars, etc.) ou aux domiciles des agriculteurs ;
- ▶ les violations de domiciles ou intrusions visant des exploitations agricoles ou des professionnels de l'agro-alimentaire aux fins d'y mener des actions symboliques (libération d'animaux, tournage de vidéos clandestines, etc.) ;
- ▶ les occupations illégales de terrains agricoles aux fins d'installation temporaire par des groupes constitués de gens du voyage ou d'organisation d'événements festifs non autorisés (free-parties) ;
- ▶ les dégradations commises à l'encontre de certains professionnels liés au milieu agricole ou agro-alimentaire (boucheries, abattoirs, activités de transport d'animaux d'élevage, etc.) ;
- ▶ les actions anti-fourrure liées à des élevages spécifiques ;
- ▶ les actions menées par certains groupes antispécistes vis-à-vis du monde de la chasse, intimement lié au monde agricole (impact de la régulation cynégétique sur la protection des cultures, identité rurale, etc.) peuvent être intégrées à la cellule DEMETER en fonction des circonstances.



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

A quoi pourrait bien ressembler le fameux « monde d'après » ?



Monde Modifié le 15 mars 2020 à 12:29

La Chine veut noter tous ses habitants et installe 600 millions de caméras



A diver explores corals on the Great Barrier Reef off Australia, the largest living structure on Earth. PHOTOGRAPH BY DAVID DOUBILET, NAT GEO IMAGE COLLECTION.

Coral Reefs Could Be Gone in 30

Appel de 1000 scientifiques
« Face à la crise écologique, la rébellion est nécessaire »



Faisant le constat de l'inaction des gouvernements face à l'urgence écologique et climatique, plus de 1000 scientifiques de toutes disciplines appellent dans Le Monde les citoyens à la désobéissance civile et au développement d'alternatives. Ils exhortent les responsables politiques à changer radicalement notre modèle de consommation et de production et à prendre en créateurs les associations de la Convention citoyenne sur le climat.



Ce matin à 9h30, le Conseil d'Etat a rendu une décision véritablement historique pour la lutte contre la crise climatique : il met l'Etat face à ses responsabilités en considérant que les objectifs de réduction de gaz à effet de serre fixés par la loi sont contraignants. Répondant au recours climatique de la commune de Grande-Synthe, que soutient l'Affaire du Siècle, la plus haute juridiction administrative a donné 3 mois à l'Etat pour montrer que les actions mises en place sont suffisantes pour les atteindre.

7.

De nouvelles formes de résistance et de radicalité



ZAD - NO TAV

CONTRÉES

ENTRETIENS (BROCHURES) - DÉFENDRE LA ZAD

CONSTELLATIONS

TRAJECTOIRES RÉVOLUTIONNAIRES
DU JEUNE 21È SIÈCLE

PAR LE COLLECTIF MAUVAISE TROUPE



Constellations, le livre

▷ DÉSERTION ◊

- ◻ Incipit vita nova ◊
- ◻ Odyssée post-CPE ◊
- ◻ Y connaissait degun, le Parisien ◊
- ◻ Fugues mineures en ZAD majeure
- ◻ Mots d'absence ◊
- ◻ Tant qu'il y aura de l'argent ◊

▷ TRAJECTOIRES I - 1999-2003 - L'ANTIMONDIALISATION ◊

- ◻ Millau-Larzac : les coulisses de l'altermondialisme ◊
- ◻ Genova 2001 - prises de vues ◊
- ◻ Les points sur la police I
- ◻ Les pieds dans la Moqata ◊
- ◻ OGM et société industrielle ◊

▷ SAVOIR-FAIRE ◊

LE CŒUR

De ce début de siècle, nous avons encore le souvenir. De ses révoltes, de ses insoumissions, nous sommes nombreux à ne rien vouloir oublier. Nous savons pourtant que nous vivons dans un monde qui s'en emparera, nous en dépossédera afin que des enseignements n'en soient jamais tirés, et que rien de ce qui est advenu ne vienne repassionner les subversions à venir.

Pour extirper cette mémoire d'un si funeste destin, nous avons fait un « livre d'histoires ». Des histoires de rétifs, d'inadaptés, des histoires de lutte contre ce même ordre des choses qui menace aujourd'hui de les ensevelir sous son implacable actualité. « Ne faites pas d'histoires », c'est le mot d'ordre imposé par une époque piégée dans le régime de l'urgence et des plans de redressement. Ne faites pas d'histoires, et suivez le courant. L'économie répondra à vos besoins, les aménageurs assureront



Dans ces champs, les travaux ont débuté il y a plus d'un an. A cause des premiers forages et des fouilles archéologiques, plus de 300 hectares ont été retirés de l'usage agricole, privés de leur valeur nourricière. Après avoir été couverts de tranchées, voilà qu'ils s'enrichissent avant de laisser place à une gigantesque zone de conditionnement de déchets en surface.

Des arbres habités aux champs occupés !

Pour renforcer le blocage des travaux, nous appelons à continuer l'occupation des terres agricoles ! En novembre dernier nous avons semé un hectare de céréales sous les fenêtres du laboratoire. En avril, nous plantions 500 m2 de pomme de terres à la place d'une future voie ferrée. Avec les 300 kg que nous avons récolté nous continuerons de friter l'Andra, démolir des murs et construire des cabanes : nos cultures squattées sont le terreau d'une résistance diffuse.



Depuis le début de l'automne, nous avons étendu ce carré de patates pour reprendre 3 hectares à l'Andra. Des variétés de blé ancien ont été installées, du seigle et du blé panifiables ont été semés, et bientôt un fournil se construira... pour coller des pains aux nucléocrates !



Mais nous ne sommes pas dupes. Nous refusons de cogérer la catastrophe. Qu'ils gardent leurs déchets, ce ne sont pas les nôtres ! A Bure, sur le terrain, la lutte contre le projet de poubelle nucléaire prend de l'ampleur. Depuis 6 mois, des dizaines de personnes occupent le bois Lejuc pour bloquer le début des travaux. Aux alentours, des granges sont retapées, des activités maraîchères et paysannes se développent pour se réapproprier le territoire.



Une des cabanes dressées et habitées dans le bois Lejuc

L'enjeu n'est pas de trouver une alternative scientifique ou technique au stockage en profondeur des déchets radioactifs mais d'inventer d'autres formes de vie, plus résilientes et plus autonomes, d'alerter sur les conséquences irréversibles de la filière nucléaire sur un territoire : destruction de forêt, artificialisation de terres agricoles, disparition de villages, omniprésence policière...



En Dordogne, un "maïs paysan" pour sauvegarder la biodiversité et une agriculture indépendante

Depuis six ans, Armand Duteil n'a plus recours aux **semences brevetées des géants industriels**, qu'il devait racheter chaque année. Il n'utilise que ses semences, sélectionnées et multipliées par lui-même, **sans manipulation génétique et totalement libres de droit**. Il peut les échanger avec d'autres agriculteurs depuis 2016, et selon une nouvelle directive européenne, devrait pouvoir les vendre à partir de 2021.

L'aide de la "Maison de la semence"

Mais il ne s'est pas lancé seul. *"Il faut échanger, partager, car on a perdu beaucoup de connaissances et de savoir-faire"* pour sélectionner et multiplier les semences comme on le faisait en France jusqu'aux années 1950. Et il y a le risque de perdre sa récolte et de se retrouver sans semences.

L'agriculteur fait alors appel à la *"Maison de la semence"* de Dordogne. Cette structure pionnière a été lancée au début des années 2000 par un autre agriculteur du cru, Bertrand Lassaïgne, avec l'association Agrobio Périgord, pour retrouver des semences paysannes, en particulier de maïs, longtemps aliment de base du Sud-Ouest.

À l'époque, Bertrand Lassaïgne, agriculteur biologique au Change, à une trentaine de kilomètres de là, regrettait de n'avoir à disposition que du maïs hybride, issu de croisements industrialisés et qui ne se resème pas.

Il se rend en Amérique centrale et rapporte une dizaine de variétés de semences de maïs locaux, issus de l'agriculture traditionnelle. *"Tout le monde me prenait pour un fou"*, raconte-t-il. *"Mais on a commencé les premières expérimentations avec Agrobio, le bouche-à-oreille a fait le reste. Certains m'ont ramené des semences qui venaient de leurs aïeux"*.

Un autre voyage au Brésil où existent des *"Casas das sementes"* inspire la création sur son exploitation de cette première *"Maison de la semence"* française. *"Au début, on a fait les choses discrètement car on pouvait être poursuivi pour 'contrefaçon'"*.

Profiter d'une brèche dans la législation

Car la **loi impose que toute semence qui circule par échange, don ou commercialisation soit inscrite au Catalogue officiel des variétés**, dépendant du ministère de l'Agriculture. Pour rester dans les clous, les agriculteurs utilisent une brèche : la loi permet d'échanger et semer, sans passer par le Catalogue, dans le cadre d'*"expérimentations"*.

"Plus il y a eu 'd'agriculteurs expérimentateurs', plus nous avons eu de retours de semences. Nous avons besoin d'une structure de gestion collective des échanges, d'où la Maison de la semence", explique M. Lassaïgne. Car tout agriculteur qui reçoit gratuitement des *"semences paysannes"* s'engage à en rendre à la structure trois fois le volume dès sa première récolte.

À ce jour, un millier d'agriculteurs d'Aquitaine et d'ailleurs sont passés par la structure avec une *"augmentation des demandes depuis deux ans"*, constate Elodie Gras, responsable de programme à Agrobio Périgord.

Le projet a aussi permis de retrouver des variétés qui ne figuraient pas dans la banque de semences collectées par l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) dans les années 1950-1960, dit l'agronome. Il faut, dit-elle aussi, cultiver ces variétés et non pas simplement les conserver, pour garantir l'évolution génétique.

Bertrand Lassaïgne comme Armand Duteil expriment leur satisfaction de *"retrouver la chaîne complète"* de production, d'autant que leur maïs se révèle bien plus nutritif.

Mais la nouvelle directive européenne qui doit autoriser les agriculteurs bio à vendre leurs semences paysannes, suscite la méfiance : il ne faudrait pas qu'elle permette aux semenciers d'utiliser le bio pour une nouvelle industrialisation et de nouveaux brevets, craignent-ils.

Dégooglisons Internet



Liste des alternatives

Cliquez sur la carte pour découvrir les alternatives...

FRANCE (ÈRE DV WEB 2.0)
2016 après J.C.

NOUS SOMMES EN 2016 APRÈS JÉSUS-CHRIST. TOUTE LA TOILE EST OCCUPÉE PAR DES SERVICES CENTRALISÉS... TOUTE ? NON ! UNE COMMUNAUTÉ PEUPLÉE D'IRRÉDUCTIBLES LIBRISTES RÉSISTE ENCORE ET TOUJOURS À L'ENVAHISSEUR. ET LA VIE N'EST PAS FACILE POUR LES GARNISONS DES CAMPS RETRANCHÉS DE FERMETUM, CENTRALISVM, ESPIONNVVM ET PRIVATVM...

Chercher une alternative à un service

Framasoft s'est donné comme objectif de proposer une trentaine de services libres alternatifs face aux services qui aspirent nos données et nous enferment. Mais il existe bien d'autres services et acteurs qui œuvrent à dégoogliser internet.

Vous trouverez ci-dessous une liste qui récapitule et complète les alternatives présentées sur la carte. Elle est inspirée de Prism-Break qui propose aussi d'autres logiciels dans des domaines plus pointus.

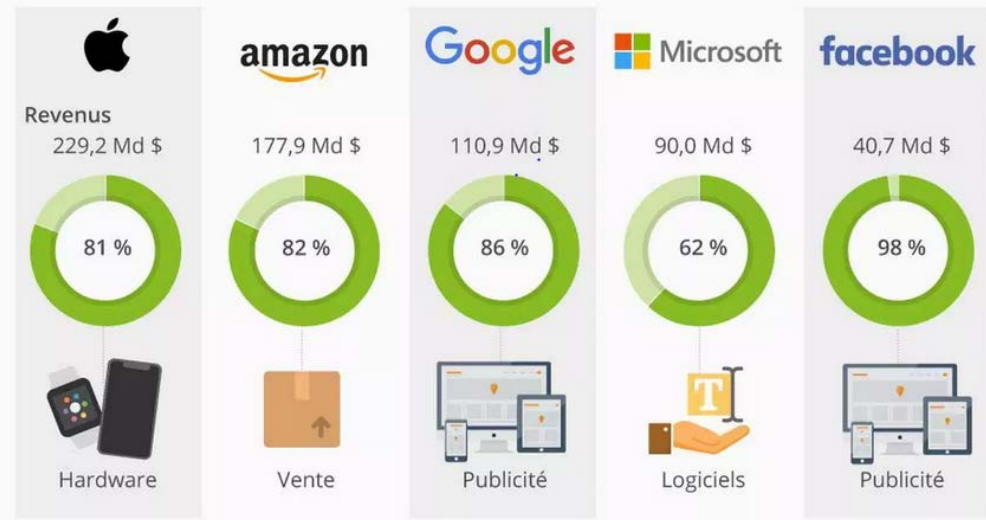
Dans cette liste, chaque service est généralement composé d'un site web complexe (🌐) qui communique avec un logiciel installé sur un ordinateur (💻) où se trouvent les données personnelles et auxquels on accède via divers outils installés chez soi (🏠).



Ainsi, lorsque nous utilisons internet, nous devons accorder notre confiance à différents maillons de la chaîne qui nous relie aux données personnelles placées en ligne. À moins de s'auto-héberger, le cloud est toujours l'ordinateur de quelqu'un d'autre. Il est donc important de savoir à qui nous faisons confiance et ce que font les logiciels de nos données.

Comment les GAFAM génèrent des milliards

Principale source de revenus des GAFAM en 2017, en dollars US



Source : informations des entreprises via le Statista Digital Economy Compass 2018

POURQUOI L'OPEN-SOURCE ?



4 LIBERTÉS

- Utiliser
- Distribuer
- Publier les versions modifiées
- Modifier

3 VALEURS

- Partage
- Coopération
- Entraide

3 CONSÉQUENCES INDIRECTES ou probables

- Motivation
- Sécurité
- Pérennité

7 CONSÉQUENCES DIRECTES

- Autonomie
- Personnalisation
- Améliorations
- Mutualisation
- Coût
- Pédagogie
- Biens communs

Appel de 1000 scientifiques

« Face à la crise écologique, la rébellion est nécessaire »



Faisant le constat de l'inaction des gouvernements face à l'urgence écologique et climatique, plus de 1000 scientifiques de toutes disciplines appellent dans Le Monde les citoyens à la désobéissance civile et au développement d'alternatives. Ils exhortent les responsables politiques à changer radicalement notre modèle économique et productif et à prendre au sérieux les propositions de la Convention citoyenne sur le climat.

Cet appel s'inspire de tribunes similaires dans The Guardian et Le Temps.

[Formulaire de signature ici](#). Plus de 1800 signataires à ce jour. Signez et faites signer !



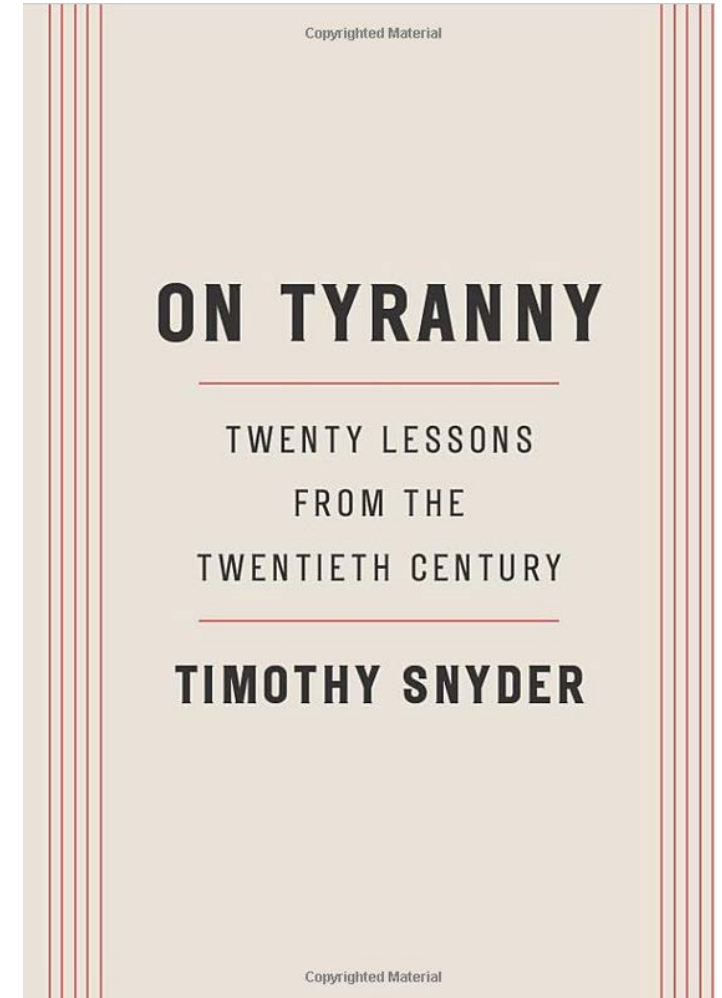
Do not obey in advance.

Most of the power of authoritarianism is freely given. In times like these, individuals think ahead about what a more repressive government will want, and then offer themselves without being asked. A citizen who adapts in this way is teaching power what it can do.

Believe in truth.

To abandon facts is to abandon freedom. If nothing is true, then no one can criticize power, because there is no basis upon which to do so. If nothing is true, then all is spectacle. The biggest wallet pays for the most blinding lights.

#ONTYRANNY





LE RETOUR DE L'ATTESTATION

**JE SOUSSIGNÉ MOI-MÊME,
DOMICILIÉ CHEZ MOI-MÊME,
AUTORISE MOI-MÊME,
À FAIRE DES COURSES POUR MOI-MÊME,
QUE J'AI MOI-MÊME JUGÉ URGENTES,
SIGNÉ MOI-MÊME**

Huit mois de prison ferme pour un militant documentant les violences policières

PAR LUDOVIC SIMBILLE 8 DÉCEMBRE 2020



Les gilets jaunes et leurs soutiens n'en finissent plus de payer durement devant les tribunaux leur engagement. Ian, membre du collectif Désarmons-les, interpellé en septembre 2019 pour rébellion et outrage à Montpellier, vient de se voir infliger une peine de prison ferme. Son récit et ceux des témoins racontent, vidéo à l'appui, une tout autre version et révèlent plutôt un acharnement judiciaire.



la chouette @la_chouet · 1m

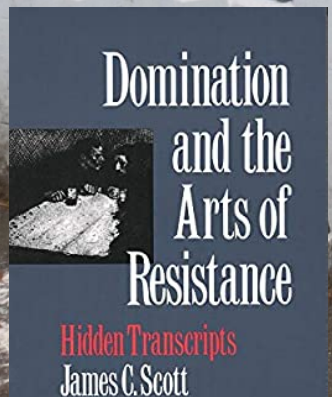
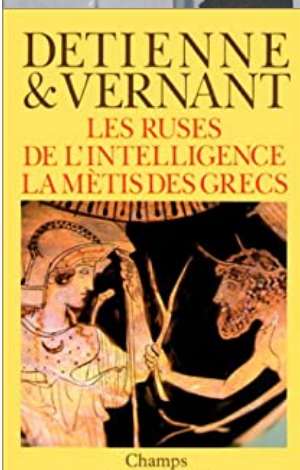
Avec le fascisme, le problème du diagnostic formel c'est qu'avant l'heure c'est pas l'heure, et qu'après... ça ne l'est plus — en tout cas ça n'est plus celle de faire quelque chose pour l'éviter : « dans la gueule » #LORDON #TeamLordon



Cap au pire

Par Frédéric Lordon (La pompe à phynance, Les blogs du Diplo, 10 novembre 2020)

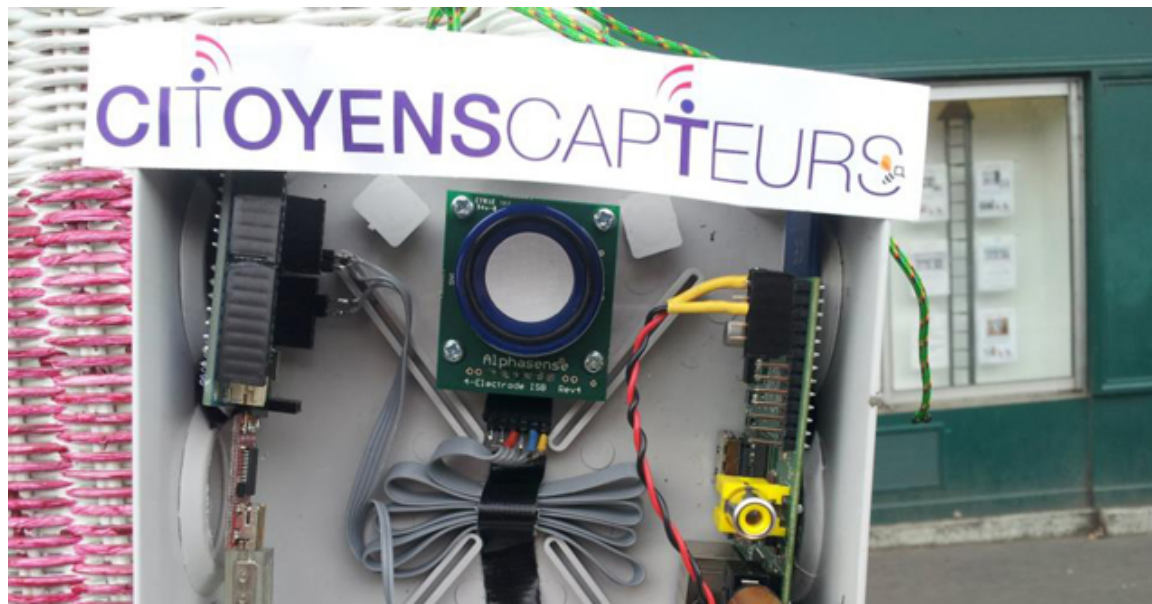
blog.mondediplo.net



Conclusion...

Entre mise à distance académique, appui à l'expertise, prise de parole polémique et engagement militant, quelles formes d'intervention pour les chercheurs en sciences sociales ?

- L'invention de *micro-mondes* capables d'inverser ou d'infléchir localement les lois du « système » et de surmonter les tensions ou les contradictions entre résistance et adaptation. Emergence de *contre-anthropocènes* (des ZAD aux expériences démocratiques de type Saillans)
- La mise à l'épreuve continue de ce même « système » par différentes formes d'*hacktivisme*, des performances ou des coups portés par des acteurs mobiles ou insolites capables d'en révéler le fonctionnement et d'en vulnérabiliser les infrastructures (hackeurs, Anonymous, Wikileaks, Snowden ...)
- La *fédération des causes* autour de modèles d'action favorisant la convergence de luttes a priori concurrentes ou incompatibles, et la production de contre-discours dotés d'une forte *puissance d'expression*. (style Occupy, Nuit debout)
- La production de *contre-pouvoirs organisés et spécialisés*, développant, essentiellement par légalisme, une préférence pour l'agir procédural (c'est le cas des associations de protection de l'environnement ou des associations de consommateurs qui optent pour la comitologie).
- La création de *nouvelles alliances politiques* instituant des entités alternatives aux partis dominants (dans l'esprit de Syriza ou Podemos) visant la reconquête du pouvoir par les citoyens et la resymétrisation des prises collectives.



Accueil / Actualités

France : 1 500 pisseurs involontaires de glyphosate vont porter plainte

par Jacques DANDELLOT

Date de publication : 3 décembre 2018

VERSION PDF

Lors du procès des Faucheurs volontaires à Foix, suite à leur action de dénaturation de bidons de Roundup [], 19 militants d'Ariège ont eu l'idée de faire des analyses du taux de glyphosate dans leurs urines afin de présenter des éléments concrets de contamination. Et la surprise fut de taille.



395

Prescrire

LA REVUE

Septembre 2016

Financée par les abonnés, sans publicité ni subvention, ni appaître ni actionnaire

Chimiothérapies des cancers bronchiques opérables

Benzodiazépines et démences : un lien de cause à effet ?

La responsabilité médicale face au suicide d'un patient

Opioides et insuffisances surrénales • Coûts sanitaires cachés • Contraception en milieu scolaire • Neuroleptiques, antidépresseurs : partage d'informations • Secubirli • valartan et insuffisance cardiaque • Hémorroïdes • HTA : analyse de l'essai Sprint • Lobby alcoolier

Pharmacritique

Expression libre sur la santé et tous les lobbies et conflits d'intérêts qui la mettent pharmaceutique, médecine et usagers sont sous la loupe critique...



20/05/2017

Le RES critique le rapport de Santé Publique France sur l'état de santé de la population

Le 16 mai 2017, le Réseau Environnement Santé a publié un communiqué qui dénonce les "oublis" et la façon de désinformer de Santé Publique France, organisme qui a rendu public le 11 mai son rapport 2017 *Etat de santé de la population en France* (sur [cette page](#)). Je le reprends plus bas après des commentaires et des liens vers des articles en lien avec le contenu du communiqué.



Or ce rapport, qui trouve que les Français sont globalement en bonne santé mais continuent de souffrir d'inégalités sociales et territoriales, ne mentionne pas les principaux problèmes structurels, parmi lesquels la question des causes environnementales, pourtant à l'origine d'une véritable explosion des maladies chroniques.

Le diagnostic étant tronqué, faussé, les mesures proposées ne peuvent

Membre de

ALTER-EU

CLCV

Printemps Républicain

Sciences Citoyennes

SUJETS PAR CATEGORIES (accès par ordre alphabétique)

Alzheimer, anticholinestérasiques, démence...

Une araignée dans le...

"Redéfinir l'endométriose à l'âge moderne" par...

Colloque pour une recherche scientifique...

La contestation sociale ne doit pas être...

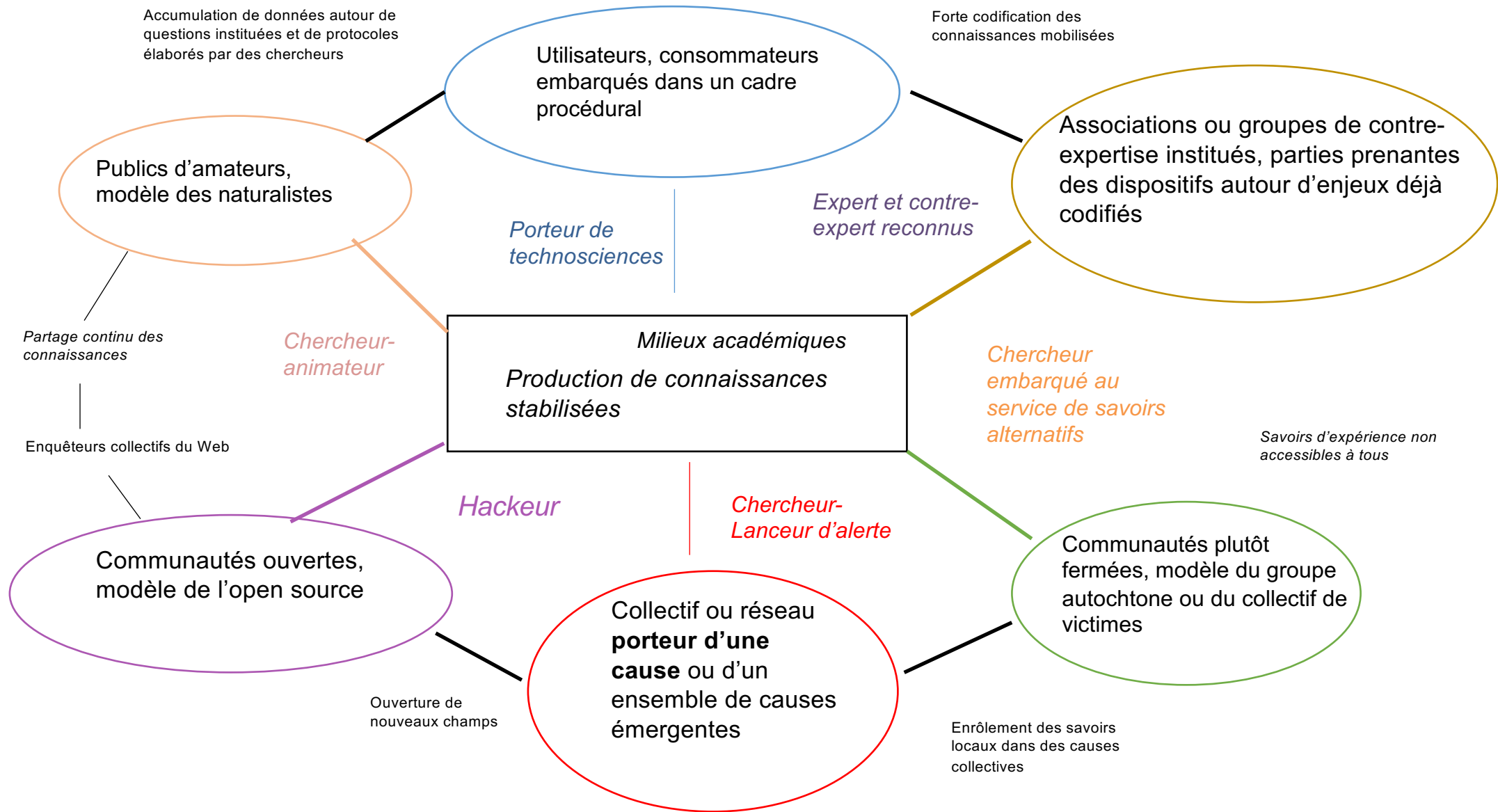
Faire la lumière sur les consentements (dits)...

Forfait ROSP et forfait structure, le secteur...

Le Dr Knock après neuf décennies. Le...

Appel à la fraternité laïque : Ne laissons pas...

Les lobbyistes anglo-saxons planifient...



Espace de variations / sciences participatives
 Version révisée en 2020 / Source *Topo Politiques des sciences* du 12 mai 2016



Merci de votre attention